
Conseil départemental du Morbihan

**Procès-verbal
de la réunion du 25 novembre 2022**

Liste des conseillers départementaux du Morbihan

Canton	Nom -Prénom	Date de naissance	Année de la 1 ^{ère} élection
Auray	JALU Michel	27 janvier 1952	2015
	LE BRETON Marie-José	13 février 1953	2014
Gourin	GUEGAN Dominique	7 juillet 1957	2021
	LE NINIVEN Dominique	4 mars 1953	2021
Grand-Champ	LE MEUR Dominique	10 janvier 1963	2021
	GUEGAN Pierre	9 novembre 1959	2021
Guer	POULAIN Thierry	11 avril 1967	2021
	HERRY Marie-Hélène	2 juillet 1970	2015
Guidel	BALLESTER Françoise	18 janvier 1960	2015
	LE NAY Gwenn	5 novembre 1975	2021
Hennebont	JOURDA Muriel	27 octobre 1967	2015
	LOHEZIC Stéphane	23 octobre 1965	2021
Lanester	COCHÉ Myrienne	24 avril 1958	2021
	CARIS Alain	2 mars 1958	2021
Lorient 1	QUÉRIC Catherine	17 août 1965	2021
	GLAZ Mathieu	4 novembre 1986	2021
Lorient 2	MÉTAYER Rozenn	8 mars 1976	2021
	GIRARD Damien	30 mai 1973	2021
Moréac	GUEGAN Rozenn	16 avril 1975	2021
	HAMON Stéphane	26 avril 1963	2021
Muzillac	GUIHARD Alain	9 juillet 1952	2011
	JARLIGANT Marie-Odile	20 décembre 1948	2015
Ploemeur	LOAS Ronan	15 avril 1982	2015
	ROUSSET Marianne	3 juin 1964	2021
Ploërmel	RENAUDIE Hania	28 décembre 1978	2021
	JAGOUDET Nicolas	1 ^{er} avril 1972	2021
Pluvigner	LE QUER Marie-Christine	11 avril 1967	2015
	ROBELET Fabrice	24 septembre 1968	2015
Pontivy	PERRAULT Soizic	18 février 1977	2015
	QUERO Benoît	7 septembre 1976	2015
Questembert	LE BOTERFF Marie	21 octobre 1976	2021
	LEMAIRE Boris	15 décembre 1976	2021
Quiberon	BELLEC Karine	6 avril 1973	2015
	PIERRE Gérard	15 mai 1951	2004
Séné	LAPPARTIENT David	31 mai 1973	2011
	JEHANNO Anne	6 décembre 1973	2021
Vannes 1	AZGAG Mohamed	8 février 1954	2021
	PENHOUE Christine	9 mai 1962	2015
Vannes 2	BERTHOLOM Denis	6 septembre 1964	2015
	LEBRETON Sophie	6 février 1964	2021
Vannes 3	DUFEIGNEUX Gilles	18 mai 1964	2015
	FAVENNEC Gaëlle	12 février 1971	2015

Délibérations
du Conseil départemental du Morbihan
Réunion du vendredi 25 novembre 2022

Le vendredi 25 novembre 2022, à 14 heures 30,
le conseil départemental du Morbihan s'est réuni à l'hôtel du département à Vannes,
sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, Président.

Procès-verbal approuvé par le Conseil départemental
lors de sa réunion du 17 mars 2023

LE PRÉSIDENT – Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue à cette session du conseil départemental qui est traditionnellement consacrée aux orientations budgétaires. Nous allons tout d'abord procéder à l'appel, et je laisse la parole à notre première vice-présidente, Karine BELLEC.

(Mme BELLEC, conseillère départementale, procède à l'appel nominal).

Sont présents : Mohamed AZGAG, Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Gilles DUFEIGNEUX, Gaëlle FAVENNEC, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Dominique GUEGAN, Pierre GUEGAN, Rozenn GUEGAN, Alain GUIHARD, Stéphane HAMON, Marie-Hélène HERRY, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Anne JEHANNO, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie LE BOTERFF, Marie-José LE BRETON, Dominique LE MEUR, Gwenn LE NAY, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Sophie LEBRETON, Ronan LOAS, Stéphane LOHEZIC, Rozenn MÉTAYER, Christine PENHOUE, Soizic PERRAULT, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Catherine QUÉRIC, Benoît QUÉRO, Hania RENAUDIE, Fabrice ROBELET, Marianne ROUSSET.

Sont absents : Marie-Odile JARLIGANT (a donné pouvoir à Alain GUIHARD), Boris LEMAIRE (a donné pouvoir à Marie LE BOTERFF).

LE PRÉSIDENT – Merci. Le quorum est largement atteint. Nous pouvons donc débiter nos travaux et ouvrir cette séance.

Je vais tout d'abord passer à l'approbation du procès-verbal de la session du 28 septembre dernier. Vous l'aviez reçu, vous pouviez faire vos observations aussi jusqu'au 23 novembre. Nous n'avons pas eu de remarques pour l'instant. Je vous propose de bien vouloir procéder à l'adoption, sauf s'il y a d'autres remarques. Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Concernant les vœux et questions orales, conformément aux articles 28, 29 et 30 du règlement intérieur que nous avons approuvé le 16 juillet de l'année dernière, aucun vœu ni aucune question orale n'ont été déposés.

On peut commencer par les propos liminaires : tout d'abord mon intervention, puis ensuite celle de Damien GIRARD au nom du groupe de l'opposition, et de Ronan LOAS au nom du groupe de la majorité. Ce après quoi nous prendrons les trois bordereaux aujourd'hui inscrits à l'ordre du jour. Bien sûr, le plus volumineux d'entre eux sera celui consacré aux orientations budgétaires.

Déclaration liminaire du président

LE PRÉSIDENT – Tout d’abord, nous sommes aujourd’hui le 25 novembre et c’est la journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes. Partout, nous entendons effectivement cette journée et il est important de rappeler combien ce combat est essentiel. Je veux par-là parler bien sûr de l’ensemble des femmes qui ici ou là souffrent des violences qui leur sont faites, quelle qu’en soit la nature et quel que soit l’endroit où cela se situe. Je pense naturellement aussi tout particulièrement aux femmes iraniennes, qui se battent pour leur liberté depuis quelque temps, qui ne lâchent pas face à un régime qui voudrait les voir systématiquement porter le voile. Elles se battent pour la liberté justement de ne pas porter le voile, à l’inverse d’ailleurs parfois du Conseil de l’Europe qui, lui, fait plutôt une campagne sur la liberté dans mon hijab, dont on sait maintenant qu’elle a été initiée en sous-main par les frères musulmans. Il est navrant de voir que des députés de la République d’ailleurs, comme Mme ROUSSEAU, ont soutenu des initiatives comme celle-ci. Mais pour revenir plus particulièrement à la journée contre les violences faites aux femmes, malheureusement, le nombre de faits criminels ne baisse pas. C’est navrant, dans une société comme la nôtre. Les harcèlements de toute nature, qu’ils soient sexuels, physiques, moraux, ne devraient pas exister. Il ne faut de toutes les façons pas nous résigner. Au niveau du conseil départemental, nous luttons avec les compétences qui sont les nôtres, notamment dans le domaine social. Nous accompagnons aussi ces femmes, comme on a pu le faire à Lorient, en accompagnant aussi l’État, y compris dans le cofinancement d’une cellule spécifique. Puis, nous le faisons aussi dans toutes les actions et les compétences qui peuvent être les nôtres, notamment par exemple dans les collèges. Il faut aussi que nous autres élus soyons exemplaires. Le temps de la domination masculine est terminé en politique, et c’est tant mieux. Il y a encore malgré tout du travail à faire et nous aurons d’ailleurs un bordereau sur l’égalité hommes/femmes qui sera débattu au sein de cette assemblée tout à l’heure. C’est pour nous, pour notre assemblée départementale, un engagement de tous les instants. Cet engagement ne doit souffrir aucune exception tant ce sujet est important. Il est normal d’ailleurs qu’une journée ait été consacrée à cette thématique, même si on aimerait qu’il y ait effectivement beaucoup moins, voire plus du tout aujourd’hui de tous ces outrages envers les femmes. Le Président de la République est d’ailleurs en déplacement, je crois, en Côte-d’Or aujourd’hui pour rencontrer des gens qui, au quotidien, viennent accompagner ces femmes victimes de violences qui leur sont faites.

Cette session, c’est celle des orientations budgétaires. Nous sommes là pour finalement prévoir 2023, si tant est que 2023 soit prévisible. Nous tracerons aussi quelques éléments sur le premier bilan de l’année 2022, même si d’un point de vue des comptes administratifs, tout cela sera fait lors des comptes administratifs de mars prochain. On peut dire sans forfanterie que nous avons bien travaillé. Certes, vous allez dire que c’est moi qui le dis et qu’on n’est pas obligé de me croire. Sauf que c’est ce qui nous remonte effectivement du terrain, et nous sommes fiers du travail que nous faisons. Je voudrais remercier l’ensemble des élus de cette assemblée, des deux groupes, qui contribuent aux débats, qui contribuent à enrichir les propositions que nous faisons pour améliorer la vie des Morbihannaises et des Morbihannais et remercier aussi tout particulièrement les agents du département. Ils sont engagés au quotidien pour remplir les missions qui sont les leurs, dans le domaine du social, dans le domaine des routes, dans le domaine des collèges par exemple, mais dans bien d’autres domaines encore. Merci à l’ensemble de nos agents. Ils permettent de répondre aux enjeux et aux missions qui nous sont confiées.

Nous avons une situation financière qui, au département, est satisfaisante et on peut bien sûr s’en réjouir. Mais elle est aussi le fruit, cette bonne situation, d’une rigueur dans notre gestion. Ce n’est pas, de notre point de vue, une lubie ou une posture idéologique. Mais tout simplement, il nous semble qu’une bonne gestion est indispensable pour remplir ces missions. Pourquoi aujourd’hui, un certain nombre de collectivités n’arrivent plus à remplir leurs missions ? Tout simplement parce qu’elles sont mal gérées et que dès lors, les missions qui leur sont confiées par le législateur, elles sont incapables de les exercer pleinement parce qu’elles n’en ont pas les moyens. D’autres en sont rendues à augmenter de manière très significative les impôts. Regardons la Ville de Paris dirigée par Mme HIDALGO, où des hausses massives arrivent. C’est ce que nous avons toujours voulu éviter, et je vous rappelle qu’avant, et nous ne

levons quasiment plus l'impôt, quand nous avons encore le choix des taux d'imposition, ils avaient baissé de plus de 11 % en 10 ans. Nous étions donc ici dans cette logique de ne pas prendre plus dans la poche du contribuable que ce que nous avons besoin pour faire fonctionner la collectivité. Parfois, l'opposition peut être frustrée que des propositions qu'elle fait finalement ne soient pas toutes retenues. Nous essayons d'être toujours à l'écoute, et lorsque l'opposition fait des bonnes propositions, naturellement, nous sommes prêts à amender notre copie. Nous l'avons montré d'ailleurs à plusieurs reprises. En cela, je voudrais remercier le groupe d'opposition pour la qualité des débats que nous avons, même si effectivement, nous ne sommes pas d'accord sur tout et qu'il revient finalement à la majorité de conduire les affaires du département. C'est l'exercice même de la démocratie, c'est effectivement le rôle de la majorité que de conduire aux affaires du département. En 2028, les électeurs auront le choix. Soit ils auront jugé que la majorité a bien travaillé et la reconduiront, soit ils auront jugé qu'elle n'a pas bien travaillé et en choisiront une autre. Nous sommes assez confiants sur le verdict qui pourra être donné en temps utile.

Mais pourquoi je dis tout cela ? C'est qu'aujourd'hui, on entend quand même des petites musiques qui nous disent souvent que les groupes d'opposition, et je ne parle pas des oppositions au sens d'opposition dans une assemblée comme la nôtre, auraient naturellement raison sur quelque sujet que ce soit. Nous avons la chance ici, je le redis, d'avoir entre la majorité et l'opposition des débats respectueux, courtois, empreints pour chacun de nos convictions respectives. Mais c'est finalement le sens du débat démocratique et il me semble, à regarder ce qui se passe dans l'Assemblée nationale, qui devient un vrai théâtre, qu'ici, finalement, la nature des débats qu'on peut avoir est plutôt à mettre au crédit des 42 élus morbihannais et de la confiance que nous avons chacune et chacun reçu dans nos cantons. Mais de manière plus insidieuse, on voit parfois des groupuscules non politiques qui se créent, parfois avec un activisme violent et au motif qu'ils auraient la vérité et que finalement, les groupes majoritaires ne l'auraient pas. Cela conduit naturellement à avoir des actions violentes. Ce n'est pas la démocratie, ce n'est pas l'État de droit et ce n'est pas la République. Les critiques sont naturellement indispensables. Sinon, nous ne sommes pas non plus dans une démocratie. Il doit y avoir des espaces de respiration. Il y a aussi une liberté de la presse qui est fondamentale. Il y a aussi le monde associatif qui est fondamental pour titiller là où il y a besoin d'être titillé. En cela, cela nous fait aussi parfois évoluer sur les politiques que l'on mène, sur l'adaptation de nos politiques. Mais il nous faut conserver la qualité du débat démocratique que nous avons ici et qui doit être finalement le sens de notre engagement. Moi, je me refuse que nous glissions, et je me réjouis que ce ne soit pas le cas dans notre assemblée, vers les invectives populistes que nous voyons ici ou là, entretenues par l'extrême droite, l'extrême gauche et parfois une frange aussi de l'extrême écologie. Refusons la violence des propos. Je pense à ce député du Rassemblement national ou même à Mme ROUSSEAU, qui justifient la violence aussi comme un mode d'action. Je trouve que ces députés ne devraient pas siéger au sein de l'Assemblée nationale. Ils font honte à la République et à la confiance des électeurs. Nous devons donc être très fermes sur nos principes, car quand ce sont les députés eux-mêmes qui les transgressent, il me semble qu'on y perd de notre capacité à vivre ensemble. Le rôle des élus, quels qu'ils soient, doit être de débattre, de proposer et de faire en sorte qu'on rassemble les gens. Or, aujourd'hui, on a l'impression que chacun dans son camp souhaite cliver. Je suis assez inquiet, je dois dire, que partout, ici ou là, l'objectif des uns et des autres parfois soit de cliver. Or, le rôle fondamental des élus, quelle que soit leur fonction, c'est quand même de rassembler les gens et d'essayer de trouver les meilleures solutions.

Mais revenons sur nos finances. Elles sont, je vous l'ai dit, satisfaisantes. Nous avons les moyens d'action pour remplir les missions qui nous sont données par le législateur dans le domaine du social, des infrastructures, de l'éducation, de la solidarité territoriale, pour ne parler que des quatre grandes missions du département, avec deux caractéristiques que nous avons. Tout d'abord, en nous inscrivant dans un temps long, on a la chance d'être élu pour un mandat de sept ans. On s'inscrit dans un temps long et je n'ai jamais eu pour habitude de faire des politiques qui visaient à être populaires, mais plutôt à faire des politiques qui préparent les collectivités dont j'ai eu la charge, que ce soit une commune, une communauté de communes ou ici, un département, aux enjeux de demain, en se disant toujours que ceux qui prendront la suite, demain, devront pouvoir se dire qu'ils ont trouvé une situation en bon état. Je dois dire d'ailleurs que c'est le cas ici au département du Morbihan : j'ai trouvé aussi de la part de mon prédécesseur une situation en bon état. Pour autant, il nous faut avoir une vision claire et des

principes simples. Parce que parfois, c'est tellement fumeux qu'on n'y comprend rien. On est dans des débats de posture, de positionnement politique qui sont tels que finalement, on ne cherche même plus à répondre aux besoins de nos concitoyens, mais à tenir des discours parfois de nature idéologique. C'est bien sûr condamnable. C'est d'ailleurs cela qui, entre nous, fait en sorte que nos concitoyens viennent moins voter ou en tout cas s'adressent plus spécifiquement aux extrêmes de toute nature, que je condamne. Mais nous devons quand même être ouverts sur les mutations de la société. La société bouge, c'est une réalité. Les Anglais disent qu'elle est « *disrupting* ». C'est une évolution rapide, forte là où nous avons une certaine stabilité. Il faut quand même le dire. On était habitué à une certaine stabilité, y compris politique. On avait la droite, la gauche, pour schématiser. Maintenant, on ne sait plus où les gens habitent. Alors, il faut rester fidèle à ses principes. Pour les miens, vous les connaissez, c'est ceux du gaullisme social. Mais restons fidèles à ce à quoi nous croyons. Mais la mutation est importante. Je vais prendre un exemple, celui de la transition énergétique, où nous devons être au rendez-vous de la décarbonation de nos modes de vie. Ce n'est pas une hypothèse. C'est quelque chose qui est nécessaire. La COP 27 vient de s'achever, certains disent, sur un résultat mitigé. Moi, je dirais « *sur un constat d'échec* ». Il faut savoir quand même que 600 lobbyistes de l'énergie fossile gravitaient autour des délégations. Ils sont visiblement mieux organisés que les États. Ils ont gagné cette partie-là, mais finalement, celles qui ont perdu, c'est la terre, c'est notre biodiversité, notre capacité à vivre ensemble. Nous ne pouvons donc pas nous résigner à ce qu'il en soit ainsi.

La situation de la guerre en Ukraine, déclenchée par le gouvernement russe, met ce sujet de la crise énergétique devant tout le monde. C'est aussi l'occasion pour moi de rappeler notre solidarité avec le peuple ukrainien, qui souffre, qui est courageux, qui n'abdique pas et qui, dans des temps difficiles, sait ce que la solidarité veut dire. Aujourd'hui, il fait beau, il fait 10 à 15° ici. On est bien. Mais en Ukraine, il fait un peu plus froid. L'hiver difficile arrive. Méthodiquement, les infrastructures énergétiques sont pilonnées par les Russes, avec comme objectif clairement d'affamer les gens, de les mettre sans chauffage. C'est évidemment complètement condamnable. Ici, nous avons toujours été très unis, les 42 conseillers départementaux, pour dénoncer ce qui se passe. Ce drapeau ukrainien restera aussi longtemps que de besoin sur le fronton du département, mais j'espère que le plus rapidement possible, nous pourrons retrouver une vie si ce n'est normale, en tout cas qui permette aux Ukrainiens de vivre décemment dans leur pays. Le Président de la République a annoncé poursuivre ses efforts diplomatiques. Je trouve qu'il a raison. Je sais que certains, parfois, critiquent cela. Je crois qu'il a raison d'essayer de trouver une issue, même s'il me semble qu'il n'y a pas à court terme d'issue, malheureusement, dans cette guerre. Par contre, cette guerre a entraîné une crise énergétique majeure. Toute crise est parfois un mode de résolution des problèmes et parfois, on peut se demander aussi si les crises énergétiques que nous vivons actuellement ne vont pas obliger un certain nombre de gouvernements à ouvrir les yeux, et je pense au gouvernement allemand en particulier, sur la dépendance énergétique qu'ils ont créée, mais aussi sur les conséquences des traités internationaux dont on voudrait sortir, et le Président de la République a raison de dire qu'il veut en sortir, mais dont on a rendu les États financièrement responsables pendant 20 ans... des conséquences sur les entreprises d'énergies fossiles. Sortir de tels traités est relativement compliqué. Cela montre bien qu'ils ont été bien « *ficelés* » en leur temps, notamment par l'industrie énergétique. Il faut donc du courage parce que vous voyez aujourd'hui nos communes qui sont, pour un certain nombre d'entre elles, aux abois. Je rencontrais hier soir un directeur général de service d'une région nouvellement fusionnée, une grande région, qui me disait que l'augmentation du coût énergétique pour sa région était de 100 M€. Quand on additionne les trains, les lycéens, les bâtiments, etc., vous vous rendez compte du choc pour l'ensemble des collectivités. Là, nous sommes protégés parce qu'on a fait des achats communs avec Morbihan Énergies. Tant mieux, nous sommes donc ici protégés, dans Morbihan, mais jusque quand ? Les collectivités sont en grande difficulté. Cela démontre que le fait d'avoir volontairement, sciemment sabordé notre énergie nucléaire, nous en payons aujourd'hui le prix fort. J'en veux quand même à l'époque à ceux qui ont pris cette responsabilité, le Président HOLLANDE et Europe Écologie Les Verts, dans un accord qui visait 50 circonscriptions contre l'engagement de sortie du nucléaire et l'arrêt de Fessenheim. On voit où on en est. Les tripatouillages électoraux sur le dos de la France sont absolument inacceptables. Il vaut mieux perdre des élections que de tomber dans de tels compromis qui, pour moi, deviennent des compromissions. D'ailleurs, le parlement a lancé une commission, je crois, d'enquête parlementaire sur le sujet. L'ancien Président de la République,

Nicolas SARKOZY, a accepté d'être auditionné. Certes, il n'était sans doute pas audible en 2011, mais quand vous reprenez ce qui a été dit, malheureusement, tout y était. Le courage n'est pas toujours bien rémunéré malheureusement en politique.

Il faudra bien sûr prévoir 2023, pour nous. C'est relativement difficile tant les crises se succèdent. On pense toujours qu'après une crise viendra la fin de la crise. Sauf que de la Covid à la guerre en Ukraine, à l'accélération brutale du changement climatique, dont nous avons eu cet été les éléments très concrets... le présent du SDIS et le contrôleur général GOUY sont avec nous... cela a naturellement des conséquences. Mais les prévisionnistes nous avaient annoncé cela entre 2030 et 2050, pas en 2022. Nous avons effectivement à prendre en compte tous ces éléments. Les prévisions que nous ferions en 2023 nous semblent parfois aussi solides que les châteaux de sable que font les enfants sur les plages. Malheureusement, nos concitoyens souffrent. Ce sont les plus fragiles qui souffrent d'une inflation qui est forte en ce moment. Nous ne pouvons pas l'ignorer. Nous avons aussi à transposer un certain nombre de dispositifs nationaux, de textes qui sont votés et pas toujours facilement transposables. Quand on fait ce débat au mois de novembre, quand on vote le budget au mois de décembre, naturellement, beaucoup de choses arrivent après. Mais nous saurons nous adapter, comme nous le faisons toujours, en cours d'année, au besoin, par des décisions modificatives. Mais c'est compliqué, quand vous ne recevez pas de la part de l'État une vision claire sur finalement ce qu'il souhaite en matière de décentralisation. Les modifications très profondes qui sont engagées depuis quelque temps n'ont généralement pas été préparées. On est dans l'imprévision parfois totale, avec une recentralisation de la plupart des modes de financement des collectivités. Nous avons la chance que le département soit une collectivité solide. Le département du Morbihan est solide et il vaut mieux l'être pour affronter les crises actuellement. Mais quand on voit les administrations centrales qui veulent nous donner des leçons de bonne gestion avec, non pas des accords de Cahors, mais d'autres accords qu'on voudrait remettre en place, je prends quand même peur. Parce qu'ils n'ont pas su démontrer qu'ils avaient un échantillon de bonne gestion sur eux. Ils voudraient qu'on soit impécunieux comme finalement l'est l'État. Non, il faut aussi que nos parlementaires ne soient pas non plus des godillots de ce qu'on leur propose quand il s'agit de systématiquement s'attaquer aux collectivités territoriales, comme ce fut malheureusement le cas ces dernières années. On ne peut objectivement pas continuer avec un tel déficit. Ce n'est pas tenable. Nous en sommes tous responsables. Aujourd'hui, quand on se dit qu'on doit faire attention à notre Terre, à notre environnement, à ce qu'on lègue aux générations futures, c'est nécessaire, logique et c'est un bon sens évident. Il en est de même pour les finances publiques. On ne peut pas dire « *mes enfants et petits-enfants passeront payer demain* », parce que c'est ce que nous faisons aujourd'hui. L'endettement explose complètement. Je vous rassure, ici, nous passerons sous les 120 M€ cette année, et je pense même que pour la première fois de l'histoire, nous repasserons sous les 100 M€ à fin 2023. Parce que je ne crois pas que nous ayons finalement besoin d'emprunter en 2023. Même si le projet de budget admettra un besoin théorique d'emprunt. Mais j'espère que tel ne devra pas être le cas, même si après, on voit bien que la trajectoire va nous conduire à des temps plus difficiles.

Ici, dans le Morbihan, les lignes sont claires et nous sommes déterminés. Tout à l'heure, notre sénatrice et présidente de la commission des finances, Muriel JOURDA, vous présentera les orientations budgétaires et nul doute qu'il y aura de la part de nos collègues des interventions. Nous présenterons aussi le plan pluriannuel d'investissement 2023-2028. L'enjeu est clair : préparer les Morbihannais aux enjeux de demain, avec optimisme. Puisque quand vous m'écoutez depuis le début, pouvez-vous dire que ce n'est pas très optimiste, cette affaire. Ce qui est vrai, c'est que l'environnement global du monde n'ouvre pas à un optimisme béant. Mais on a le droit de préparer quand même notre optimisme. Ces rayons de soleil que nous voyons aujourd'hui sont finalement le symbole de cet optimisme. Nous entrerons tout à l'heure dans le débat. On commencera, avant de rentrer dans ce débat d'orientations budgétaires, sur deux rapports importants, celui de l'égalité hommes/femmes, j'en ai parlé tout à l'heure, mais celui aussi sur le développement durable, avec une révision importante dans son format, et pas forcément dans sa trame, mais dans sa forme et dans son contenu. Mais nous devons encore progresser. Il y a des marges de progrès dans notre action en faveur des développements durables et nous devons aussi avoir des indicateurs pertinents. Parce que dans ce domaine, on n'est pas là pour de l'autosatisfaction. On doit se dire où on a été bon, où on peut encore

meilleur et on n'a pas été bon. Là où on n'a pas été bon et là où on peut encore être meilleur, il faudra l'être. C'est ce que nous souhaitons faire.

Mais avant ces débats que nous aurons, je voudrais revenir sur toujours notre sujet de la gestion rigoureuse. N'en déplaise aux thuriféraires de la dépense publique, malheureusement, qui ont été confortés par « *un quoiqu'il en coûte* » ces derniers temps sans doute utile pendant la période de crise... je crois que l'État joue son rôle, nul n'en disconvient. Le gouvernement et le Président de la République ont été au rendez-vous sur le sujet. Mais quand il s'agit ensuite de finalement continuer dans la même aisance, alors que la situation ne l'impose pas, cela fait croire à tout le monde que l'argent public est infini. C'est pour moi une faute de gestion et nous ne céderons pas, en tout cas pour notre part, à la facilité en maintenant notre rigueur budgétaire, non pas par malthusianisme... mais je ne crois pas non plus à la décroissance économique. En 2023 et après, nous aurons toujours des moyens renforcés pour exercer nos missions. On n'a pas de doute qu'on puisse les exercer pleinement, intégralement en renforçant nos dispositifs jusqu'à la fin de notre mandat en 2028.

Nous aurons aussi une première présentation du plan pluriannuel d'investissement 2023-2028. Il est considérable, mais aussi symbolique parce qu'il franchit le milliard d'euros d'investissement. En crédits d'investissement, nous franchirons donc le milliard d'euros sur la période 2023-2028. C'est donc colossal. Je ne vois pas ou je ne connais pas beaucoup de départements en France capables de maintenir un tel rythme d'investissement. Nous serons donc naturellement au rendez-vous et cette année, pour notre investissement direct, mais aussi celui de nos partenaires que sont les communes ou les communautés de communes notamment, ou les communautés d'agglomération, nous inscrirons plus de 160 M€ de crédits. C'est donc là assurément un gage de confiance dans l'avenir, mais c'est aussi une nécessité. Par exemple, quand on réalise l'axe Triskell, dont je rappelle que nous le finançons à 100 % et seul, c'est aussi un gage pour l'avenir. Quand on finance aussi les mobilités douces de manière très significative, avec ce que nous faisons, ce que nous allons faire en direct, avec beaucoup plus de maîtrise d'ouvrage dans ce domaine, et je mets cela en lien avec le schéma des mobilités qui sera approuvé l'année prochaine, mais aussi avec les nouveaux dispositifs que l'on a mis en place sur le subventionnement à 30 % des pistes cyclables créées par les collectivités territoriales ou sur un financement à 50 %, dans un plafond d'1 M€, pour les ouvrages de franchissement des routes départementales. Voilà des nouveaux dispositifs sur lesquels nous recevons beaucoup de demandes. Cela veut dire que nous concourrons directement, mais aussi indirectement à ce travail des mobilités. Sur les collèges naturellement, nous continuerons de travailler avec plus de 150 M€ d'investissement inscrits dans ce même PPI 2023-2028. Quand on rénove des bâtiments d'un point de vue énergétique, on décide un peu avec nous-mêmes et avec les professionnels sur place, et c'est un gros engagement. Mais quand nous faisons aussi un travail important par exemple pour déconstruire, reconstruire ou construire de nouveaux collèges, et on a eu des discussions avec Christine PENHOUËT sur ce sujet, on le fait aussi en lien avec nos partenaires que sont les communes. Jamais le département ne fera des nouveaux aménagements ou des nouveaux projets sans le lien avec les communes, par exemple comme nous le faisons à Lanester sur le sujet des deux collèges de Lanester, où les discussions se font de manière très franche et très claire avec la municipalité. Nous développerons aussi en 2023 notre aide aux collectivités territoriales : 52 M€ sont inscrits, plus 13 %. Dans une période qui est somme toute assez difficile, dans les années à venir, nous augmentons encore nos aides aux collectivités territoriales.

Vous savez aussi que le social est pour nous une priorité. Je l'ai dit, et il faudra continuer aussi à innover. Le domaine du social est clairement aussi une source d'innovation et nous avons aussi des visions qui seront posées au cours de l'année 2023 ou fin 2022, notamment sur nos schémas et nos plans. Le schéma de l'autonomie sera donc voté en décembre et je sais que Fabrice ROBELET et Karine BELLEC sont à la manœuvre avec nos services sur ce sujet. Il y aura aussi le plan départemental de l'insertion avec notre vice-présidente Gaëlle FAVENNEC, qui travaille d'arrache-pied aussi avec nos services, début 2023. Parce que nous en avons convenu, un travail important est en train d'être mené par le gouvernement sur France Travail. On a eu d'ailleurs cette semaine encore des nouveautés qui ont été données. Cela nous incite à retarder très légèrement nos travaux pour que notre plan départemental de l'insertion soit aligné quand même avec l'organisation de l'insertion en France dans les années à venir, tout en recherchant

le maximum de synergies. L'objectif commun que nous avons, c'est d'insérer effectivement nos concitoyens.

Nous souhaitons aussi garder de la réactivité en travaillant le domaine aussi des places d'EHPAD. Nous n'avons pas assez de places d'EHPAD, vous le savez, ni assez d'intervenants en matière de SSIAD. Nous discutons avec l'ARS. Nous avons des échanges parce que je ne lâche pas ce dossier-là. D'ores et déjà, il est acquis que toute place nouvelle ou tout nouveau projet en Bretagne le sera dans le Morbihan au motif que c'est le département qui est le moins bien doté. J'ai fait savoir clairement à l'État et à l'ARS que nous n'avons pas de souci pour pouvoir financer les nouvelles places que nous pourrions ouvrir. Mais là aussi, notre démarche est légitime et nous sommes déterminés sur ce sujet à faire avancer.

Nous aurons des moyens financiers en fonctionnement aussi au rendez-vous. Puisque nous aurons 430 M€, plus 20 M€. Mais en matière sociale, ai-je parfois lu dans la presse quotidienne régionale que les crédits sociaux devaient être sanctuarisés. Moi, je vous le dis tout net : je suis en total désaccord avec cette vision. Parce que finalement, les mots ont un sens et quand on sanctuarise, c'est qu'on n'y touche pas. Mais nous allons faire l'inverse parce que nous avons la certitude qu'on doit dépenser plus. Non pas que l'on aime la dépense pour la dépense, mais on doit dépenser plus pour les personnes âgées, pour les personnes en situation de handicap, pour la protection de l'enfance ou pour le logement par exemple. Mais pourquoi nous pourrions être au rendez-vous de ces enjeux ? Parce que la gestion du département est saine, et pas l'inverse. Souhaitons qu'en termes d'insertion, on insère le maximum de personnes et, comme cette année, que les crédits d'insertion soient un peu moins inférieurs. On se réjouit plutôt quand ils diminuent, non pas qu'on fasse moins d'actions, mais au contraire, que notre action a été efficace et que finalement, il y a plus de personnes qui ont été insérées, comme cette année. Même si depuis deux mois, et je parle sous le contrôle de Gaëlle, on a une légère remontée des allocataires du RSA. Il faudra en tirer le bilan en fin d'année, mais je suis bien sûr confiant dans l'avenir et dans notre capacité à mener à bien notre plan pluriannuel d'investissement.

Mes chers collègues, malgré l'incertitude, malgré la gravité, les péripéties parfois des décisions gouvernementales, nous allons poursuivre notre chemin. Ce n'est pas aisé, cela demande toujours des efforts. Nous devons d'être exigeants pour tout le monde et nos services bien sûr le sont, et je voudrais une nouvelle fois saluer l'ensemble des agents du département. C'est bien sûr la condition pour que le Morbihan connaisse dans les années à venir un développement équilibré et harmonieux avec finalement la capacité à ce que son attractivité puisse s'exprimer, dans le respect de ses habitants, dans le respect de ses territoires, dans le respect de son environnement et finalement en ne laissant personne au bord de la route. C'est notre objectif et ce sera notre feuille de route. Voilà ce que je voulais vous dire en propos liminaire. Je laisse maintenant la parole à Damien GIRARD.

M. GIRARD – M. le Président, chers collègues, en préambule, permettez-moi, M. le Président, au nom de notre groupe, de saluer l'arrivée du nouveau DGS que vous avez choisi pour notre collectivité. Nous lui souhaitons la bienvenue et la réussite dans ses missions avec les agents du conseil départemental. En préambule aussi, je voudrais m'associer à ce que vous avez évoqué sur la journée contre les violences faites aux femmes. Évidemment, nous devons être aux côtés et soutenir les Iraniennes, mais aussi les Iraniens qui aujourd'hui se battent contre un régime violent, totalitaire. Je crois que sur ce sujet, ce n'est pas la peine d'ouvrir des polémiques et je crois que les hommes n'ont pas, quoi qu'il arrive, à définir et faire des injonctions concernant la façon dont doivent s'habiller les femmes, ici ou ailleurs. Dire aussi que ce n'était a priori pas la journée des violences verbales faites à Mme ROUSSEAU, et je crois qu'il faut qu'on la laisse où elle est. Moi, je ne convoque pas les dires de M. CIOTTI ici, parce que je suis persuadé qu'il fait aussi du tort à la politique française par ses outrances.

Nous sommes pour notre part, et quelques-uns de vos collègues, en deuxième exercice des sessions dédiées à la question budgétaire. Nous concernant, nous n'en sommes pas totalement encore à avoir pris nos habitudes. Mais nous découvrons déjà quelques invariants que nous souhaiterions voir évoluer. Mais nous notons tout de même aussi quelques inflexions. Vous le signifiez dans le document qui nous a été fourni : l'avenir est particulièrement incertain. La Covid est toujours présente, la guerre à l'est de l'Europe reste très inquiétante quant à son

évolution. Les conséquences pour notre pays et le Morbihan sont multiples, en premier lieu à travers un coût de l'énergie qui affecte l'économie, mais aussi le portefeuille d'une grande partie de la population, finissant ainsi de précariser les plus fragiles d'entre nous. Dans ce monde incertain, il y a malheureusement des certitudes qu'il nous faut affronter et qui devraient être au centre de tous nos efforts. Je l'ai entendu dans votre bouche, et je le reconnais : le changement climatique est à l'œuvre. Je ne reviendrai pas sur l'été que nous venons de vivre. La COP 27 n'a pas été capable de revoir à la hausse les ambitions de diminution des gaz à effet de serre. Notre trajectoire mondiale est autour de 3° alors qu'il nous faudrait réussir à la contenir au plus près de 1,5° si l'on souhaite une terre habitable pour la deuxième partie du siècle. Cet impératif couplé à la guerre en Ukraine et aussi un parc électronucléaire défaillant ont pour corollaire des prix de l'énergie à la hausse. Ce qui devrait nous faire basculer dans les années à venir dans une action résolue et méthodique pour travailler à réduire nos consommations énergétiques.

J'en profite, puisque j'évoque le parc électronucléaire, pour aussi vous répondre sur cette question d'Europe Écologie Les Verts, qui aurait détruit ce magnifique parc électronucléaire français sur la base d'un accord électoral avec le Parti Socialiste. Voyez-vous, moi, quand je fais de la politique, c'est pour faire changer les choses. Quand on fait un accord, c'est en même temps un accord de places, mais c'est aussi un accord de contenu programmatique. On peut être en désaccord sur la place que doit avoir le parc électronucléaire dans le « mix » énergétique français, mais je considère qu'effectivement, quand il y a des désaccords, ils doivent être sur la base de contenus et sur la base d'un programme. Concernant les défaillances du parc actuel, elles sont principalement dues à son vieillissement, à un ensemble de défauts qui sont liés à ces grandes machineries. Le grand impact de cet accord, c'est deux réacteurs, quand aujourd'hui, nous en avons 26 à l'arrêt. Le problème aujourd'hui de la France, ce n'est donc pas le fait que Fessenheim soit fermé. Il était temps que Fessenheim soit fermé, puisque c'était des réacteurs plutôt vieillissants, certes qui avaient eu droit à une certaine rénovation, mais qui sont sur une zone y compris sismique qui pose problème et qui avait été notée comme risquée par l'autorité de sûreté nucléaire. L'un des problèmes qu'il faut aussi évoquer, c'est que la France est en retard sur le développement de ses énergies renouvelables. Nous sommes le seul pays européen en retard en la matière. Nous avons aujourd'hui 2 000 MW qui sont en attente d'accord de la préfecture. Même quand l'État et le gouvernement demandent à ce qu'on débloque ces 2 000 MW, cela ne bouge pas. Avec 2 GW aujourd'hui en production éolienne, cela nous permettrait de passer plus facilement l'hiver. Regardons cela comme un enjeu global et constatons que malheureusement, notre modèle est fragile et que l'on n'a pas su le diversifier. Je crois que c'est bien cela, le problème de la France aujourd'hui.

Pour revenir à mon propos sur le fait de réduire nos consommations énergétiques, c'est ainsi que nous créerons de nouvelles marges de manœuvre budgétaires, en réduisant nos consommations. C'est indispensable pour répondre aux impératifs planétaires. Malheureusement, à la lecture de vos orientations, il y a certes des inflexions, mais nous sommes encore loin de la bifurcation nécessaire. Autre élément de continuité, les éléments d'appréciation sur l'État et les autres collectivités, et la fameuse bonne gestion morbihannaise que vous nous rappelez régulièrement. Je vais m'attacher à vous montrer l'impact au quotidien pour bon nombre de Morbihannais et Morbihannaises qu'a cette politique. Sous le précédent mandat, votre majorité a, entre 2015 et 2021, selon le bilan social de notre collectivité, fait disparaître 60 postes d'assistants socio-éducatifs, assistants sociaux, éducateurs spécialisés, CESF. Ce sont autant de professionnels qui manquent au quotidien, auprès des plus fragiles des Morbihannais. Ce manque de personnel spécialisé a entre autres des conséquences sur l'accès au droit. Nous croisons très régulièrement des Morbihannais et des Morbihannaises qui souffrent d'une collectivité qui n'accompagne que trop peu. Nous vous proposons de saisir l'opportunité qu'offre la loi 3DS afin de compenser les politiques délétères des dernières années du département en la matière. Ainsi, la loi relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration, et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, loi 3DS adoptée en février 2022, prévoyait pour une durée de trois ans à compter de la publication du décret une expérimentation aux fins de lutter contre le non-recours aux droits sociaux et de détecter les situations dans lesquelles les personnes sont éligibles à percevoir des prestations et avantages sociaux. En termes plus simples, il s'agit de l'expérimentation du versement automatique de prestations sociales. Au mois de septembre, le gouvernement, par la voix du ministre des Solidarités, Jean-Christophe COMBE, a confirmé cette intention et annoncé

qu'il proposerait début 2023 des expérimentations avec le versement automatique de certaines prestations sociales. Cela s'intitulerait les « *territoires zéro non-recours* ». Il y a un appel à volonté d'une dizaine de territoires en France. Le RSA, la prime d'activité, les APL seraient testés dans un premier temps. Nous considérons que le conseil départemental du Morbihan devrait se positionner par anticipation avant la parution des décrets. Le sujet du non-recours est une problématique importante dont nous devons nous saisir quand un tiers des ménages éligibles renonce au RSA. Il s'agit en premier lieu d'un devoir d'humanité que nous devons aux plus fragiles, mais c'est aussi un gage d'efficacité de nos politiques publiques. Il est largement démontré qu'il est beaucoup plus simple de réinsérer des personnes qui très rapidement ont été accompagnées et prises en charge. Ce qui passe par le fait de bénéficier des aides auxquelles ils ont droit. L'autre exemple d'un manque d'accompagnement concerne la précarité énergétique qui explose au vu du contexte. Nous l'avions évoqué lors de la dernière session, le fonds de solidarité pour le logement (FSL) n'a pas évolué depuis 10 ans dans le Morbihan. Nous notons dans les documents qui nous ont été fournis en préparation de ce débat que le règlement intérieur du FSL serait amené à évoluer en 2023. Difficile, derrière cette phrase laconique, d'y trouver un engagement majeur. Mais peut-être est-ce le cas ? Nous rappelons et continuons à penser que le FSL devrait être revu en urgence, en modifiant le plafond de ressources permettant d'accéder au FSL — pour illustration, afin de bénéficier de cette aide, une personne seule ne doit pas avoir un revenu excédant 906,80 € —, en augmentant les aides possibles de 50 % et en simplifiant les dossiers qui sont parfois très complexes à se constituer. Vous revendiquez une simplification des démarches lorsqu'il s'agit des aides aux communes. Vous devriez avoir le même état d'esprit pour les aides sociales. Autre exemple : la MDA. Au début de mandat, vous avez vous-même reconnu une situation dégradée, des délais inacceptables. Cette situation est directement issue de cette logique d'écrasement des coûts de fonctionnement, liée à cette fameuse bonne gestion du Morbihan. Quelques mois plus tard, la situation s'est à peine améliorée. Nous sommes à cinq mois d'attente. Ce n'est pas acceptable pour une partie des situations qui demandent des réponses urgentes. Cet exemple montre également que malgré les moyens supplémentaires que vous avez déployés depuis début du mandat, il est difficile de redresser une situation dégradée. Autre exemple d'une situation dégradée : le schéma de l'autonomie va être voté le mois prochain. Il y a beaucoup à faire, notamment sur les places en EHPAD et vous l'avez évoqué. Là aussi, nous héritons d'une situation peu glorieuse. Le département est en retard sur le reste de la Bretagne. Il y a moins de places par habitant que le Finistère, les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine, vous l'avez évoqué. Certes, nous ne sommes pas les seuls décideurs, mais l'Agence régionale de santé est commune à l'ensemble de ces départements. C'est donc bien ici qu'il y a eu un souci par le passé.

MM. ROBELET et QUERO interviennent hors micro.

Cela me permet de vous répondre, mais si vous voulez, je veux bien aller au bout de mon propos.

LE PRÉSIDENT – Nous allons laisser M. GIRARD aller au bout de son propos.

M. GIRARD – Sur ces bancs-là, nous vous écoutons, nous vous laissons aller jusqu'au bout de vos propos. Je ne comprends pas cette incapacité à pouvoir nous écouter, à pouvoir échanger. On a le droit de ne pas être d'accord. Par contre, je ne vous coupe jamais.

Mais il est surtout temps de faire bouger l'ARS maintenant, et nous devons collectivement monter au front. Vous nous trouverez à vos côtés sur cette question-là.

Là où nous nous rejoignons en revanche dans l'analyse, c'est sur cette centralisation qu'opèrent petit à petit Emmanuel MACRON et son gouvernement. C'est un genre de mise sous tutelle des collectivités territoriales qui est opéré en supprimant progressivement l'autonomie fiscale des collectivités. Les deux derniers éléments en date, la suppression de la CVAE, un nouveau coup de canif dans le lien entre fiscalité locale et développement territorial, et la réintroduction possible des contrats de Cahors pour maîtriser les dépenses de fonctionnement des collectivités, appelés contrats de confiance dans une novlangue dont Renaissance a le secret. Même si les

dernières déclarations en la matière d'Élisabeth BORNE semblent rassurantes, l'avenir nous éclairera sur vers où nous irons. Néanmoins, ce processus de recentralisation repositionne les collectivités locales en opérateurs de l'État, sur le modèle des collectivités à l'anglaise. Ainsi, l'État désargenté retrouve une capacité d'agir en faisant des collectivités des obligées en charge d'une partie des politiques qu'il souhaite mettre en œuvre. Pas sûr que ce soit intéressant en termes d'efficacité des politiques publiques ni en termes de démocratie.

Concernant les recettes, pourquoi continuer à ce point à sous-estimer celles-ci ? Je pense notamment aux droits de mutation à titre onéreux. Nous estimons encore que vous le sous-estimez, de 30 à 40 M€ environ. L'autre point budgétaire, le plan pluriannuel d'investissement, vous en avez parlé, à 1 milliard, est symboliquement important, certes. Mais pour notre part, nous serons surtout attentifs à ce que ces moyens soient mis au service d'une vision stratégique et qu'ils ne soient pas mis au service de projets climaticides. Malheureusement, le département prolonge sa politique de construction routière, encourageant de fait l'autosolisme, dont on voit les limites en termes de pollution, la saturation du réseau et d'un point de vue budgétaire, pour les plus modestes, dès que le prix de l'essence part à la hausse. Ainsi, votre PPI prévoit 30 M€ annuels consacrés aux infrastructures routières et entretiens, et développement de nouveaux projets. Nous notons par contre positivement les 5 M€ annuels qui, à partir de 2024, devraient permettre le développement des infrastructures de mobilité douce dans le Morbihan. C'est positif, il y a une inflexion qu'il nous faut reconnaître. Mais nous sommes loin, très loin d'un département tel que l'Ille-et-Vilaine, qui y consacre 30 M€ annuels.

En résumé, dans un département déjà bien doté en infrastructures routières, vous continuez à investir six fois plus au service de la voiture qu'au service des mobilités douces. Autre point positif : concernant la PST, mettre un bonus pour des projets liés à la transition énergétique nous semble un bon signal. Cependant, à 5 %, nous sommes trop faibles pour en faire un vrai levier stratégique. Au début de mon intervention, j'ai indiqué que nous étions percutés par le prix de l'énergie et qu'il y avait aussi pour cette raison à accélérer et à opérer la réduction des consommations et le déploiement des énergies renouvelables. À la lecture du PPI, rien de tel. Certes, il y a un plan de déploiement progressif d'isolation thermique dans les collèges, mais on n'est pas à marche forcée. Il n'y a pas de plan massif d'isolation du bâti du département, pas d'objectifs en la matière ni même d'objectifs en termes de couverture de la consommation énergétique par les énergies renouvelables pourtant gage de stabilité tarifaire et d'indépendance énergétique. On est loin encore d'être au bon niveau. Vous l'avez compris, nous considérons que certaines des inflexions vont plutôt dans le bon sens, mais sans jamais atteindre l'ampleur que la situation, tant d'un point de vue social, démographique que climatique, l'exige. Mais vous pouvez encore changer votre copie, M. le Président, il reste moins d'un mois avant le vote du budget, pour présenter une feuille de route plus ambitieuse et vertueuse pour 2023. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Je laisse la parole à Ronan LOAS. Puis j'apporterai quelques éléments de réponse.

M. LOAS – Merci, M. le Président. Mes chers collègues, comme tous les ans à pareille époque, nous allons nous livrer à un exercice qui va être un peu convenu, mais qui permet toujours de positionner ces avis et ces orientations, qui est celui des orientations budgétaires, dans un contexte incertain sur presque tous les plans. Convenu ne signifie en aucun cas qu'il soit inutile. Bien au contraire, il permet en effet de fixer les lignes directrices de notre action pour l'année prochaine, avec le PPI et ses déclinaisons, notamment à propos des collèges publics, pour la suite de notre mandat. Nous aurons tout à l'heure un échange plus détaillé permettant à chacune et chacun de s'exprimer. Autant vous le dire dès maintenant, ce ne sera pas une grande surprise, la majorité départementale se retrouve pleinement dans les orientations que notre président nous propose. Ces orientations s'inscrivent parfaitement dans la direction que nous avons arrêtée voici près de 18 mois, lors de l'installation de notre assemblée, que vous aviez fixée, M. le Président. En 18 mois, en conservant les principes qui sont ceux de notre collectivité, nous avons déployé progressivement un programme d'action et des moyens budgétaires sans précédent. Nous avons élaboré des politiques nouvelles. Nous avons fait évoluer un certain nombre de dispositifs et nous avons apporté des réponses pertinentes aux

besoins de nos concitoyennes et de nos concitoyens, aux besoins de nos territoires, de nos acteurs économiques, sociaux, culturels et sportifs. Évidemment, l'opposition émettra, elle a déjà commencé à le faire, des critiques, des réserves et sûrement des propositions. C'est aussi grâce à la diversité des territoires représentés, mais aussi de nos sensibilités politiques différentes que, dans le débat et l'échange, nous réinterrogeons nos politiques publiques et coconstruisons les réponses les plus adaptées aux enjeux de notre temps. C'est juste le rôle de cette assemblée et c'est finalement le fondement même de la démocratie locale. Je me réjouis pour ma part que nous ayons une opposition constructive et respectueuse, ici, en séance plénière comme au sein de nos commissions. Je m'en réjouis, car ce n'est pas toujours le cas dans d'autres collectivités locales, et je n'évoquerai pas le débat national qui, à mon avis, amène plus les électeurs vers l'abstention que vers les urnes. Nous ne serons pas d'accord sur tout, et c'est normal. Soyons-le au moins sur un objectif, qui est celui d'améliorer la vie des Morbihannaises et des Morbihannais. Nous allons donc échanger sur des politiques publiques, sur des dispositifs administratifs plus ou moins complexes, sur des chiffres. Nous allons échanger dans un contexte où l'incertitude est générale et l'état d'esprit de nos compatriotes pour le moins morose. L'imprévisibilité est devenue la règle, l'agilité de nos politiques publiques doit en être la réponse.

Je reviens, comme d'autres élus ici présents, du congrès des maires de France. Beaucoup d'indicateurs tendent à ne pas être d'un optimisme béat. Les maires sont inquiets. Les plus pessimistes auraient 1 000 raisons d'ailleurs de l'être. Pour autant, avec un peu de réalisme, ce que je relève, c'est notre capacité à affronter l'avenir et à nous projeter dans les années qui viennent avec enthousiasme et détermination. Pouvoir agir, ou plutôt pouvoir d'agir. L'occasion de débattre, d'échanger entre maires de France et d'interpeller les pouvoirs publics d'ailleurs sur un certain nombre d'enjeux majeurs, comme l'avenir de la décentralisation, la transition écologique, l'égalité femmes/hommes, l'accès aux services essentiels de proximité ou encore l'évolution des finances et de la fiscalité locale. Le fil rouge a porté sur le pouvoir d'agir, la capacité que nous avons, élus locaux, à agir au service des citoyens, avec l'efficacité du quotidien. Puisqu'on est aussi tenu à cette efficacité. Là, je suis en train de gérer l'explosion du rôle de Lomener. On est aussi dans ces choses très concrètes, mais qui, dans les grands discours, nous ramènent aux impacts du changement climatique. Le fil rouge était de pouvoir agir. Pouvoir agir était le leitmotiv. L'inflation, l'augmentation des dépenses de personnel, les difficultés d'approvisionnement en matières premières ainsi que la hausse du prix l'énergie et des taux d'intérêt augmentent les coûts pesant sur nos budgets locaux. S'ajoutent les restrictions des marges de manœuvre pour les collectivités locales, depuis la baisse et le gel de la DGF. Et là-dessus, droite comme gauche ou centriste, je crois qu'on fait suite à un certain nombre de gouvernements qui n'ont peut-être pas fait les bons choix pour nous. Mais voilà, nous sommes dans ce cas de figure, de suppression des fiscalités locales. Nous n'avons pas finalement tous les leviers sur la partie recette. Concernant le retour de l'accord de Cahors, léonin, car le principe d'un accord, c'est d'être d'accord des deux côtés, il ne fait qu'un heureux, finalement, c'est la ville de Cahors. Puisqu'il va s'appeler contrat de confiance. En France, on change souvent les noms à défaut de changer certaines politiques. Cet accord a été placé au détour d'un 49.3, qui n'apparaissait d'ailleurs pas dans les amendements. Ce n'est pas une grande marque de confiance de l'État central vers les collectivités locales. On est tous d'accord pour signaler que c'est une nouvelle tutellisation financière. Dans ce contexte de crise économique provoquée par une inflation galopante, et je crois que personne n'est capable de se projeter à trois mois, six mois... quand on construit nos budgets, c'est extrêmement difficile de savoir quelle sera la direction. Certes, c'est plus faible en France qu'ailleurs, au sein au moins de l'OCDE. Mais c'est l'inconvénient d'avoir utilisé le levier de l'endettement pour effacer une partie de l'inflation... et de restriction de nos moyens, les perspectives financières du bloc communal seront à réinterroger. Concernant l'organisation territoriale, on peut évoquer la loi NOTRe, la loi 3D, 4 D, 3 DS... finalement, le grand big-bang des collectivités n'a pas eu lieu. Il y a quelques éléments intéressants à corriger. D'ailleurs, sur cette loi 3DS, certaines niches parlementaires vont permettre de les corriger, suite à un certain nombre d'échanges qui ont eu lieu cette semaine. Le modèle doit donc être naturellement adapté. Je pense que nous sommes tous ici favorables à un territoire davantage décentralisé, notamment en termes de compétences. Mais si cela ne s'accompagne pas d'un certain nombre de moyens financiers et normatifs, on attendra le même bilan que la loi NOTRe, finalement.

L'urgence climatique, on l'a évoquée. Les constats sont partagés dans tous les cas, qu'importent les bords politiques. La crise énergétique en est un premier signal, aussi provoqué par des événements géopolitiques majeurs en Europe, sur lesquels nous n'avons aucune visibilité en termes de résolution de cette guerre. Malgré le souhait d'une forte décentralisation, on n'avancera pas sans complémentarité entre l'État et les collectivités locales, même si l'État est parfois meilleur que ce qu'on peut faire sur certaines compétences. C'est vrai en particulier sur la planification écologique. Je crois que les pays, sur lesquels on s'appuie souvent en termes d'exemple, sont ceux qui ont planifié à très long terme leur aménagement, leur urbanisme, leur politique de l'habitat, etc., là où en France, on avance souvent par truchement ou par changement politique à chaque élection. Là-dessus, les départements, par leur vision davantage transversale et collaborative, ont toute leur place dans l'accompagnement des collectivités et de cette transition énergétique. Ce qui fait que cela nourrit également le débat que nous tenons dans cette assemblée. Pour réussir cette transition écologique, le gouvernement a choisi une méthode : la planification écologique avec France Nation Verte. Effectivement, on peut émettre un seul souhait, c'est qu'il soit territorialisé, avec peut-être une logique de laboratoire. Parce que ce qui pourrait se passer dans le Morbihan ne sera peut-être pas la même chose qu'à Paris ou en Haute-Savoie. C'est là-dessus qu'il faut que l'État apprenne à se rapprocher au plus près des territoires. Le fonds vert, et j'ai pu l'évoquer avec différents ministres, ne doit pas être une politique de guichet trop appuyée sur les CRTE (contrats de relance et de transition écologique). Il doit être davantage un outil encore territorialisé. Les préfets ont ce rôle et les départements pourraient aussi être un bon indicateur. C'est vrai que les EPCI avaient été un moyen pour orienter nos CRTE. Le danger, c'est souvent que ce soit la ville centre qui en bénéficie, quand les villes petites et moyennes voient un certain nombre de soutiens leur échapper.

Un autre sujet, la ruralité, souvent oubliée dans les grands débats, souvent vue de regard négatif : on peut aussi avoir une ruralité choisie, une ruralité heureuse. Le département, par ses différents dispositifs, renforcés par le programme de solidarité territoriale, encourage le bien-vivre partout sur le territoire du Morbihan, avec un certain nombre d'outils. Je rajouterai aussi une partie, c'est la littoralité et l'insularité. Quand on commence à parler de la loi Élan et de la loi NOTRe, ils ne comprennent plus ce qui se passe chez nous et comment ces différentes lois ont pu nous bloquer. Mais c'est aussi une forte chance. C'est attractif d'être sur le littoral. Mais comme je viens juste de l'évoquer, ce sont aussi des enjeux. Outre un défi, ce sont certainement des risques en termes de recul du trait de côte, de voir nos ouvrages d'art abîmés. Mais il faut continuer aussi à habiter sur ces territoires, qui sont les premiers à ressentir ce changement. Bref, ce congrès a été fort en dialogues, en échanges, et l'occasion de rappeler, comme nous le faisons dans cette assemblée, qu'il est plus que temps de faire confiance aux collectivités, et de respecter surtout le principe de subsidiarité. La commune n'a jamais été autant nécessaire. C'est naturellement que le conseil départemental se tient... quand on rencontre un certain nombre de collègues dans d'autres départements, notamment bretons, je suis quand même fier d'annoncer à chaque fois combien nous pouvons être soutenus dans tous nos projets. Ce n'est pas une politique de guichet. C'est très transparent. C'est un programme de solidarité territoriale. On pourrait aussi évoquer le sujet des métropoles, l'étoile noire que commence à constituer Rennes et qui absorbe toutes les compétences, toutes les finances, même en termes environnementaux. C'est vrai qu'on peut tracer, d'un point de vue financier, certains éléments. Je reste persuadé que la métropolisation et la surcapitalisation des territoires, c'est finalement arroser là où il pleut déjà. Ce n'est certainement pas la meilleure vision de l'aménagement du territoire. Donner du sens, c'est justement ce que nous faisons dans nos orientations. C'est vrai qu'on pourrait les déplier les unes à côté des autres. Mais évidemment, quand on fait de la politique, comme vous l'avez dit, c'est justement parce qu'on a des valeurs ancrées, des différences de vision. Je pense que même au sein de la majorité, il y a des différences de vision. Tant mieux, cela entretient le débat qui se tient en commission, mais aussi dans les différents groupes de travail. L'élu est responsable en collectivité, parce qu'il défend devant le citoyen et surtout devant l'électeur ses choix politiques. Je refuse toujours ces choix de comités Théodule, etc., qui, par tirage au sort, ou par comité de spécialistes, éloignent aussi le citoyen de la décision politique.

Le Président LAPPARTIENT a indiqué dans son propos liminaire ce qu'était le sens de notre action politique, l'action de la majorité. Je voudrais revenir juste sur quelques mots, sur le fait de donner du sens. Puisque donner du sens n'est pas nécessairement aisé dans cette période

où tout est complexe. Mais nous vivons en effet dans une société où la complexité sur la complexité et l'ultra normativité semblent avoir triomphé. L'immédiateté, qui se rajoute à la complexité, rend notre action complètement... il faut réagir à la minute. C'est l'effet réseau social, l'effet chaîne d'info ou de désinformation en continu, sur lequel il faut ultra réagir, là où la politique est efficace sur le temps long. Donner du sens, c'est bien plus qu'appliquer le programme pour lequel on a été élu. Pour donner du sens, il faut une vision de valeurs partagées. Plus qu'un programme, il nous faut une stratégie efficiente. Je reste persuadé qu'on évoque un certain nombre de plans d'action et de schémas, mais que c'est aussi ce qui permet de déplier un certain nombre de budgets et d'avoir une vision de long terme sur nos différentes politiques, pour être efficaces, et que nos concitoyens comprennent le sens des décisions qui sont prises dans cette assemblée. Un seul exemple, puisque je ne veux pas piquer le boulot de présentation qui a été préparée par mes différents collègues : pour nous, élus départementaux, le domaine social est certainement celui sur lequel il y a le plus grand foisonnement de textes, de structures, de mécanismes, de dispositifs, d'interaction. Je dois dire mon admiration pour les collègues qui sont en charge du social tant leur mission est difficile, ardue, dans un contexte qui fait qu'il y a de plus en plus d'attente aussi. C'est vrai que derrière ce foisonnement, il y a des êtres humains. C'est vrai qu'on pourrait se retrancher en permanence derrière des chiffres. Mais derrière tout cela, il y a des histoires différentes. L'objectif que nous avons, malgré tout, tous, c'est de ne laisser personne au bord de la route. Quand on est maire, on a un CCAS. Je pense qu'aucun élu, qu'importe ses convictions politiques, ne fonctionnera en moindre ambition. Trois notions me paraissent essentielles : la dignité, la sollicitude et la notion de règle. Il est important de fixer des règles dans tous dispositifs. Rassurez-vous, je ne vais pas vous faire un cours de philosophie. Je suis plutôt nul dans cette matière. Mais surtout, nous ne sommes pas en amphi. Si on revenait sur ces trois sujets, la dignité, c'est de concevoir chaque être humain comme une fin, jamais comme un moyen, un numéro ou un dossier. La sollicitude, c'est d'envisager l'autre comme son égal. C'est ce défi de tout comportement condescendant. Même dans la difficulté, quelle qu'elle soit, nos concitoyens sont nos égaux. La règle, c'est ce qui permet à notre société un meilleur vivre ensemble, en espérant qu'il soit plus apaisé, loin de tout arbitraire et de tout traitement selon le bon plaisir de quelques-uns. Ces trois notions sont des principes humanistes qui guident nos politiques, qui permettent, quand il le faut, de les améliorer et qui nous incitent à ne jamais tomber dans l'autosatisfaction. Cela étant dit, il faut bien parler des politiques publiques, de dispositifs, de moyens financiers et surtout de services. C'est ce que nous allons faire aujourd'hui et lors de la session budgétaire du 16 décembre prochain. Je vous invite toutes et tous, lors de vos interventions, à garder en tête ce pour quoi nous exerçons notre mandat d'élus politiques et ce pour quoi notre collectivité départementale remplit une mission essentielle. Alors que la fin de mon intervention approche, je veux également remercier sincèrement et chaleureusement notre administration départementale et tous les agents du département du Morbihan au sein de nos services pour le travail accompli cette année encore, et celui à venir l'année prochaine. C'est l'occasion de souhaiter la bienvenue à notre nouveau directeur général des services. Les élus peuvent être impatientes, exigeants. Mais je dois reconnaître que nous bénéficions d'une administration départementale efficace et investie. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci, Ronan, pour cette intervention. Juste quelques éléments de réponse et d'abord sur les débats entre nous, logiques, mais sur lesquels on n'arrivera sans doute pas à tomber d'accord, sur la part de l'énergie nucléaire en France, c'est une ligne de partage. Quelque part, dans mes propos, ce n'est pas Europe Écologie que je visais. C'est le Parti Socialiste, qui a abandonné ses convictions en la matière pour s'aligner sur Europe Écologie pour 50 sièges. Vous avez été fidèles à vos convictions. Là, je parle bien d'Europe écologie. Il y a plusieurs tendances dans votre minorité. À l'époque, Europe Écologie a toujours tenu le même discours sur le sujet. Il y a donc une certaine constance. Ce n'est pas mon point de vue. C'est une opinion que je combats, mais je respecte au moins votre constance de position sur ce sujet. Mais le Parti Socialiste, pour des tripatouillages électoraux, a changé de conviction, si tant est qu'il en eût. Du temps du Président MITTERRAND, on n'aurait pas dévié de la ligne. Toujours est-il qu'on l'a fait ensuite. C'est cela que je visais, derrière. Fessenheim, vous l'avez rappelé, on l'avait mise à niveau. Certes, elle était ancienne, mais il y avait quand même près de 3 milliards d'euros de mise à niveau qui avaient été faits. On a balancé cela et ensuite, on a comblé sans doute cela, à EDF, avec des milliards d'euros d'argent public. La vie est belle. L'argent coule à flots. C'est effectivement ce point-là que je voulais souligner. C'était de bonne

guerre de la part d'Europe Écologie de faire, dans un accord programmatique, des circonscriptions et dans le même temps, d'aligner le PS sur son accord. C'est d'ailleurs en cela que je disais qu'on ne peut pas renier ses convictions pour une poignée de lentilles. Pour ce qui me concerne, je préférerais toujours ne pas signer de tels accords que de renier les convictions qui sont les miennes. Là où par contre, je vous rejoins, c'est que la première des consommations qu'on doit faire, c'est d'abord de ne pas consommer. La réduction de nos consommations est quelque chose qui doit nous animer systématiquement. Là où vous avez peut-être raison, c'est que la présentation dans le PPI des efforts énergétiques qui sont faits n'apparaît peut-être pas suffisamment alors qu'il y a des efforts, notamment sur les collèges, par exemple. On marque des choses, mais elles n'y sont pas forcément. Peut-être faudra-t-il d'ailleurs que dans la maquette, on trouve à mieux les afficher. Ce n'est peut-être pas suffisamment lisible dans la maquette telle qu'elle est identifiée. Or, c'est clairement un enjeu majeur. Dans nos investissements en faveur des collèges, si je prends juste les collèges, nous y sommes. Très clairement, ce sont des sommes importantes. D'ailleurs, nous ne faisons pas un projet aujourd'hui qui n'est pas aligné avec la réglementation énergétique 2022. C'est un point qui méritera peut-être une amélioration dans l'affichage. Mais les crédits et la volonté sont là.

Vous avez dit que nous avons supprimé 60 postes. Ce n'est pas vrai, en fait. Ce n'est pas parce que des postes sont inscrits au tableau des effectifs qu'ils sont pourvus. Il faut savoir que c'est un peu plus subtil que cela, parce que nous avons eu aussi parfois des redéploiements à l'intérieur même des postes sociaux en tant que tels, qui ne rendent pas toujours lisible le tableau des effectifs avec l'effectivité de l'endroit où travaillent les personnes en question. Aujourd'hui, et je n'ai pas peur de le dire, les agents que nous avons sur le terrain répondent aux besoins. Nous ne croyons pas que mettre plus d'agents que ce dont on aurait besoin soit de nature à mettre une bonne action sociale en tant que telle. Nous répondons donc aux besoins. Nous avons le nombre d'agents qu'il faut. Nous avons eu parfois des redéploiements. Concrètement, quand on suit les RSA, qui sont plutôt dans le domaine agricole, de la MSA, il y a eu des redéploiements de postes. Ce n'est pas aussi simple que cela dans l'ensemble du dispositif de lire où sont exactement les postes. Parce que le tableau des effectifs obéit à la norme d'un tableau des effectifs, avec les grades et les différents éléments. L'affectation est quand même un peu différente.

Sur la MDA, vous pointez un vrai sujet. Tout d'abord, on est plutôt passé de neuf mois à un peu moins de cinq mois. Mais on n'arrive pas à redescendre un peu plus bas pour l'instant. C'est un fait. Notre ambition était de passer avec des temps... nous avons tenu les temps de délai, et je parle sous le contrôle de Karine, et les améliorations qu'on s'était donné : 7 mois au mois de juin. Là, nous avons un peu de mal à continuer notre descente. Sans revenir sur les causes de l'origine, il y en avait deux. Nous avons eu la Covid. Pendant deux mois, le service a quasiment été fermé. À raison de 4 000 dossiers par mois, nous avons 8000 dossiers de retard. Nous avons à peu près 50 000 dossiers par an à la MDA. Deuxièmement, nous avons numérisé le service un peu au même moment. Cela s'est doublé, cette affaire. Ce n'est donc pas évident de récupérer un tel retard. Sauf que nous y sommes pour partie arrivés. Nous avons presque divisé par deux, par rapport au pic, les durées de traitement. Malgré tout, les recrutements ne sont pas aisés, d'une manière générale, y compris dans la fonction publique territoriale. Ce n'est pas forcément aisé. Et sur un certain nombre de postes, ce n'est pas tant la gestion administrative que la partie médicale qui peut poser problème, avec les professionnels médicaux. Parce qu'il y a une partie de l'évaluation qui relève de professionnels médicaux qui ne sont pas si faciles que cela à recruter. Puisque d'une manière générale, notre pays en manque. Ce n'est pas propre à ici. Quand on voit les hôpitaux, l'ensemble des domaines, on en manque. On en manque donc dans des fonctions qui sont nécessaires pour tenir des délais. Ce n'est donc pas satisfaisant. On poursuivra nos efforts pour arriver à répondre dans les meilleurs délais. Je peux parfois ici ou là être alerté par un citoyen ou plusieurs citoyens sur des cas individuels. Nous essayons de les regarder, de les améliorer et de nous aligner avec les objectifs de délais de la loi. On ne peut pas se satisfaire que certains soient plus mauvais que nous, pour que nous ne soyons pas suffisamment bons. Nous allons donc continuer nos efforts dans le domaine. Mais nous avons parfois quelques difficultés. Nous avons eu parfois du mal à recruter. En plus, quand les personnes sont là, il suffit parfois d'avoir une personne en arrêt pour que le système soit un peu bloqué. Nous sommes un peu à flux tendu sur le sujet.

Vous avez aussi mentionné les 5 % d'augmentation pour les dispositifs de transition énergétique dans le programme de solidarité territoriale, par exemple. En fait, on est plutôt à cinq points. Ce qui, de facto, fait 20 %. On a fait un peu de mathématiques tous les deux, mais effectivement, on est à cinq points. Il y a une majoration de cinq points. Ce qui fait 5 % de plus en termes d'affichage. Mais le taux moyen de PST est autour de 24 %. Cela nous ferait donc 29 %. On est donc à peu près à 20 % d'augmentation sur ce sujet. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ces quelques éléments de réponse à vos interrogations. Merci.

Je vous propose que nous prenions maintenant les bordereaux qui nous sont soumis. Nous allons passer au premier, qui est celui du rapport sur la situation du département en matière de développement durable. C'est le président de la commission ad hoc, Stéphane LOHEZIC, qui va nous rapporter ce point, dont nous aurons simplement à prendre acte aujourd'hui. Aujourd'hui, nous n'avons que des dont acte. Nous voterons formellement pour prendre acte, mais vous serez obligés de garder vos votes pour le mois prochain. Nous avons donc finalement un mois de plus pour vous convaincre de voter le budget. Stéphane.

Rapport sur la situation du département en matière de développement durable

M. LOHEZIC, rapporteur de la 5^{ème} commission – Merci, M. le Président. Le rapport sur la situation en matière de développement durable résulte d'une obligation légale. Toute action, pour qu'elle soit considérée comme s'inscrivant dans une démarche de développement durable, doit répondre à l'une des cinq finalités énoncées à l'article L. 110-1-3 du code de l'environnement, qui sont les suivantes :

1. la lutte contre le changement climatique,
2. la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent,
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
4. l'épanouissement de tous les êtres humains,
5. la transition vers une économie vertueuse.

Ce rapport doit être présenté chaque année devant l'assemblée départementale préalablement au débat sur le projet de budget. Le document que vous trouverez en pages 20 et suivantes du livre des rapports met en évidence qu'un nombre significatif d'actions ont été entreprises par le département depuis plusieurs années. Ce n'est pas un bilan d'activité traduisant l'exhaustivité des actions départementales. Il reprend une sélection d'actions répondant aux finalités précitées. C'est le cas par exemple des actions menées au titre de la rénovation thermique des bâtiments départementaux, du développement du télétravail (658 télétravailleurs réguliers au 1^{er} novembre 2022), de la dématérialisation de l'expédition des bulletins de salaire des agents (qui concerne 89 % d'entre eux, se traduisant ainsi par une diminution des impressions et envois postaux annuels), de l'accompagnement financier technique au titre de la politique de l'eau et des milieux aquatiques et pour la restauration du bocage, dans le cadre du programme Breizh bocage, qui ont permis la restauration de 12 km de cours d'eau et environ 120 km de haies et talus en 2021. Nouveauté cette année, le rapport sur la situation en matière de développement durable intègre un certain nombre d'indicateurs clés et liste également les principaux engagements que prend le département pour l'année 2023. Le premier de ces engagements sera de confier à la commission n° 5, en charge de la transition environnementale, une mission transversale d'élaboration d'une nouvelle méthode d'analyse de nos politiques publiques afin de rendre mieux compte de nos pratiques et de préparer l'adoption de nouveaux projets. En 2023 sera également lancée l'élaboration d'un plan de transition bas carbone afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif national de neutralité carbone à l'horizon 2050. Chaque finalité du développement durable fait ainsi l'objet d'engagements présentés dans ce rapport.

En conclusion, le président nous propose de lui donner acte de sa communication sur la situation du département en matière de développement durable. Il y a un avis favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Ce rapport appelle-t-il de votre part un certain nombre de remarques ? M. GIRARD.

M. GIRARD – Après, je me tais. M. le Président, chers collègues, le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est un document institué par la loi Grenelle du 12 juillet 2010. Il doit être présenté avant le débat sur les orientations budgétaires. L'année passée, j'avais indiqué à quel point le rapport tel que présenté manquait d'indicateurs qui permettraient de qualifier la situation du Morbihan et aussi la structure du conseil départemental sur l'ensemble de ces enjeux. Je souhaite souligner le travail réalisé par la commission 5 sur cette question. Je remercie les élus, les services pour le travail effectué. Le rapport a considérablement évolué et répond beaucoup mieux à ce qui me semble être attendu.

Ceci étant dit, je voulais vous proposer quelques évolutions. Globalement, on a déjà évoqué des éléments en commission. Concernant les indicateurs et leur présentation, on souhaite en voir arriver d'autres qui sont nécessaires à la bonne compréhension de notre département. La commission s'est déclarée ouverte à faire encore évoluer les indicateurs et le rapport. Mais vous l'avez évoqué aussi tout à l'heure, au préalable. Ainsi, concernant les consommations des bâtiments du département, outre les données globales qui nous sont présentées, il serait nécessaire de les exprimer en kilowattheure mètres carrés par an pour juger d'un objectif qui, à mon sens, est à considérer à 50 kilowattheures mètres carrés par an, pour être dans les clous de l'accord de Paris. Ainsi, concernant le nombre de véhicules électriques, il serait bon de le signifier également en termes de pourcentages du parc automobile, pour mieux mesurer l'effort porté par le conseil départemental. Aussi, concernant les collèges rénovés, il serait bon de l'exprimer par rapport au nombre de collèges total. Il faut aussi dire quel est l'objectif attendu en termes de consommation post rénovation. Concernant les types d'indicateurs eux-mêmes, il nous semblerait pertinent d'en intégrer d'autres, qui établiraient un tableau de bord du département et de ses habitants. Car nous faisons de la politique et notre action a des impacts sur comment se déplacent, comment habitent, comment vivent les habitants du Morbihan. Il serait intéressant de connaître le nombre de Morbihannais par exemple qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et le nombre de tonnes de CO2 liées aux mobilités dans notre département, en prenant en compte les carburants achetés dans le Morbihan. Il y a bien d'autres indicateurs encore. J'appelle à un travail complémentaire en commission n° 5.

Concernant les objectifs signifiés dans le rapport développement durable, il a été évoqué en commission le fait qu'il s'agissait d'un tournant. J'en suis ravi et il est important que le département se mette en route sur ces questions et qu'il signifie clairement son ambition. Ce qui est le cas. Je ne peux par contre que vous encourager à renforcer ces objectifs encore assez fortement dans les années à venir. Il me semble ainsi étonnant de se donner une ambition de réduction de seulement 60 % de consommation dans les bâtiments d'ici à 2050 quand, à mon sens, l'objectif serait plutôt de viser 80 % pour atteindre la neutralité carbone à ce même horizon, ou que nous nous donnions comme ambition de réduire notre dépendance aux fossiles quand il s'agirait plutôt d'en sortir totalement au sein des bâtiments publics, quitte à déterminer l'horizon que l'on souhaite pour cela. On a parlé de la PST tout à l'heure, je n'y reviens pas.

Dernier point à travailler, la notion d'adaptation au changement climatique, qui n'est que trop peu abordée dans ce rapport, ni en termes d'indicateurs ni en termes d'objectifs. Je crois qu'il y a un travail à faire et je me réjouis aussi de ce qui a été évoqué tout à l'heure. Le fait qu'au sein de la commission 5, on travaille à définir des méthodes, des indicateurs qui nous permettront d'évaluer les politiques publiques qui seront portées par le département au regard de l'enjeu de soutenabilité de nos activités.

En résumé, c'est un rapport qui a beaucoup progressé en une année. Il nous reste beaucoup à faire pour être au bon niveau d'analyse et d'action. Mais réellement, je ne peux que me satisfaire du travail que nous avons réalisé sur cette question. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. C'est vrai, comme je l'ai dit, qu'il a changé dans sa présentation, dans sa forme et aussi dans son contenu. Nous souhaitons que les choses soient plus claires, que les objectifs soient identifiés, que les réalisations le soient aussi. Là où on vous rejoint, c'est que sur les indicateurs, on a encore à progresser. D'ailleurs, je l'ai dit dans mes propos liminaires. C'est là où la commission 5 pourra continuer d'enrichir tout cela. L'objectif, c'est que ces rapports soient aussi sans concession et que là où on a été bon, on a été bon. Là où on peut s'améliorer, là où on n'est pas encore suffisamment bon, on doit aussi clairement l'identifier. Quand je vois le nombre de véhicules électriques sur le nombre de parcs, cela me semble un indicateur à mettre en place. Sur l'affirmation de notre participation à l'objectif de neutralité carbone en 2050, on doit être naturellement aussi au rendez-vous, tant par toutes les isolations qu'on va faire que par les méthodes d'autoproduction ou de production qu'on pourra réinjecter dans le réseau. Il y a des travaux qui sont par exemple engagés dans cet hémicycle, qui vont être engagés prochainement. Quand on prend l'immeuble ici, le siège du département, c'est quand même une passoire thermique, cette affaire. Il a l'âge de ses artères et il y a des vraies questions à se poser. D'ailleurs, pour un certain nombre de bâtiments, et je ne parle pas de celui-ci spécifiquement, cela peut aller jusqu'à la démolition/reconstruction. C'est d'ailleurs ce

qu'on avait sur certains collèges. Même si la loi a plutôt tendance à pousser à ce qu'on n'est pas forcément sûr de la démolition/reconstruction, dans certains cas, vu l'état de certains bâtiments, cela peut être aussi de nature utile. Nous avons donc une première étape. Je sais aussi que notre nouveau directeur général des services est très sensible à ce sujet. C'est un sujet qui le passionne. Il s'est aussi engagé à ce qu'on puisse diffuser très largement dans l'ensemble de nos services, qui sont déjà mobilisés fortement. Je regarde avec beaucoup d'attention cette volonté de la commission 5 de poursuivre les efforts et de trouver les meilleurs indicateurs pour que ce rapport soit encore renforcé l'année prochaine, tout comme notre ambition. Merci à vous.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? Non, on peut formellement en prendre acte, puisqu'il faut que nous en prenions acte.

Nous allons passer au 2^{ème} rapport, qui est celui de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département. C'est Mohamed AZGAG qui va nous présenter ce point.

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département

M. AZGAG, rapporteur de la 1^{ère} commission – Merci, M. le Président. Vous avez souligné le combat légitime des femmes iraniennes et leur courage. Je voudrais qu'on ait une pensée pour les femmes afghanes qui, dans un laps de temps malheureusement trop court, ont eu la liberté et sont retombées dans l'obscurantisme, et de manière générale, pour toutes les femmes qui dans le monde entier souffrent encore de cet obscurantisme toujours présent.

Chers collègues, la loi du 4 août 2014 a imposé à l'État et aux collectivités territoriales les plus importantes de mettre en œuvre une politique pour l'égalité entre femmes et les hommes selon une approche dite « *intégrée* ». Depuis, le président est tenu de présenter chaque année un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant à la fois le fonctionnement interne de la collectivité et les politiques conduites sur le territoire. Ce rapport figure en pages 3 et suivantes du livre des rapports.

S'agissant de la politique conduite en matière de ressources humaines, vous noterez la progression constante du taux de féminisation des emplois d'encadrement et de direction observée sur les dernières années, qui atteint 80 % en 2020. On retrouve également les grandes tendances observées l'an passé, notamment un taux de féminisation important au sein des effectifs départementaux, surtout parmi les agents de catégorie A et B, un salaire net moyen globalement équivalent pour les hommes et pour les femmes à poste équivalent, sachant que si on y regarde de plus près, il y a plus de femmes cadres notamment parce que la filière sociale est plus féminisée, et compte beaucoup de catégorie A et plus d'hommes de catégorie C, notamment pour s'occuper des routes, davantage de CDD occupés par les femmes, ce phénomène s'expliquant par le fait qu'un nombre important d'agents temporaires sont recrutés dans nos services sociaux, plus féminisés. Le département a également mis en place un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes. Ce dispositif permet de recueillir les faits et d'orienter la victime présumée tant du point de vue juridique que du point de vue de la santé et de l'accompagnement professionnel. S'agissant des politiques conduites sur le territoire, celles qui ont un impact sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes relèvent principalement de l'action sociale, de l'insertion et de l'éducation, plus marginalement du sport. Dans ces domaines, ce sont plus de 500 000 € qui ont été consacrés aux dépenses de fonctionnement par le département en 2021 pour améliorer la condition féminine.

En conclusion, le Président nous propose de nous donner acte de sa communication sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département. Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Mohamed. Sur ce rapport obligatoire dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, nous avons beaucoup plus de femmes que d'hommes au département. C'est une réalité. Nous répondons ici à une obligation en matière de communication sur le rapport sur l'égalité femmes/hommes.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? Mme COCHÉ.

Mme COCHÉ – Merci, M. le Président. Concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, nous avons bien entendu vos propos liminaires, M. le Président. Cependant, et même si ce rapport est de qualité, nous constatons que peu d'éléments ont évolué entre le rapport de cette année et celui présenté en novembre 2021. Nous pourrions aisément répéter une partie de notre intervention de l'année passée également, entre autres sur le sujet du harcèlement et les relations femmes/hommes entre collégiens ou celui de la transidentité. Il nous semble

nécessaire d'aller plus loin que l'obligation légale que présente ce rapport. Nous savons tous que les inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans beaucoup de domaines et dans toutes les catégories sociales. C'est pourquoi, nous souhaitons que le Morbihan soit davantage à l'initiative, mette en place et impulse des actions fortes de sensibilisation, cela dans les domaines de compétences où notre collectivité intervient, comme le sport amateur, les collègues.

Enfin, et Ronan nous invitait à être force de proposition, le département du Morbihan n'est pas signataire de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, contrairement à nos voisins de la Bretagne historique ainsi que la région. Chaque signataire de la charte est amené à rédiger un plan d'action pour l'égalité qui fixe les priorités, les actions et les ressources nécessaires à sa réalisation. Nous considérons que la signature de cette charte devrait figurer dans nos orientations pour l'année 2023. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci. On peut toujours mieux faire. Ce qu'on voit ici, c'est qu'entre les hommes et les femmes, ce qui compte, c'est les compétences professionnelles. Nous n'avons aucun souci à ce que ce soit une femme ou un homme qui occupe un poste du moment que ce soit la bonne personne pour le bon poste, avec effectivement le même niveau de rémunération à compétence égale, ancienneté égale, toutes choses comparables par ailleurs. Nous faisons attention à ce que, dans notre collectivité, on ne soit pas effectivement uniquement sur des jugements par rapport aux hommes et aux femmes. Nous y voyons des agents de qualité, peu importe que ce soit un homme ou une femme qui mène cette mission. Il me semble qu'on est plutôt assez exemplaire dans ce que l'on mène.

Après, il y a tout un tas de chartes, souvent écrites en écriture inclusive. Ne comptez pas sur moi pour aller signer un seul document écrit en écriture inclusive. Jamais jusqu'en 2028 je ne signerai un document écrit en écriture inclusive. Je retourne systématiquement à l'Éducation nationale, qui est gangrenée sur ce sujet, ses documents. Je n'ai pas l'intention de changer d'avis sur le sujet. L'égalité hommes/femmes ne passe pas par la dénaturation de la langue française.

Nous prenons donc acte du rapport. Merci.

Nous allons maintenant passer aux orientations budgétaires 2023, puis au plan pluriannuel d'investissement. Je vais tout d'abord laisser la parole à notre sénatrice et présidente de la commission des finances du département, Muriel JOURDA, sur les principaux éléments financiers. Ce après quoi je sais qu'un certain nombre de collègues m'ont fait savoir qu'ils souhaitaient prendre la parole. Nous demanderons quelles sont les interventions souhaitées. Je laisse la parole à notre sénatrice.

Orientations budgétaires pour 2023 **Plan pluriannuel d'investissement 2023-2028**

Mme JOURDA, rapporteure de la 1^{ère} commission – Merci, M. le Président. Chers collègues, quelques mots effectivement dans ce débat qui revient annuellement sur les orientations budgétaires pour présenter, avant l'examen et le vote du budget, l'évolution de la situation financière de notre collectivité et les grandes orientations des finances, et en particulier en un chiffre la politique d'investissement. Quelques mots d'abord de contexte général, le président l'a évoqué tout à l'heure, on peut retenir quelques traits saillants.

Le 1^{er} point, c'est le coût de l'énergie, en partie lié à la guerre en Ukraine, mais pas seulement. Il est exact que l'augmentation du coût du gaz et le couplage du coût de l'électricité sur celui du gaz entraîne des hausses, mais vous le savez tous dans vos collectivités.

Le 2^{ème} point concerne l'inflation. Nous avons une inflation qui est plus basse que celle de la moyenne de la zone euro. Celle de la zone euro est de 9,9 %. La nôtre, fin octobre, est de 6,2 %. Je rappellerai que fin octobre de l'année précédente, l'inflation était de 2,6 %. C'est donc une inflation extrêmement importante. Un autre élément est l'augmentation des taux. La Banque centrale européenne a par trois fois relevé son taux principal directeur, en juillet, septembre et octobre 2022. Il est actuellement à 2 %. Il y a un an, mais c'était sans doute une anomalie, ce taux était à zéro. Concernant la croissance économique, elle ralentit : plus 0,2 % au 3^{ème} trimestre 2022, plus 0,5 % au 2^{ème} trimestre. Elle n'était déjà pas forte, mais elle ralentit encore et les prévisions pour 2023 sont extrêmement difficiles à réaliser au regard de tous ces éléments, avec une inflation qui est tout à fait inédite depuis le 1^{er} janvier 2002, date de l'instauration de l'euro, de la mise en place de la monnaie unique européenne. Il est compliqué, dans cette situation difficile et mouvante, de savoir effectivement vers où nous allons financièrement, et il vaut mieux avoir effectivement des finances solides pour pouvoir faire face à cette situation. C'est notre cas, cela a été indiqué. Je rappellerai tout de même que cela n'a pas été indiqué que par le président du département. Vous le savez puisque nous étions en session ensemble le 28 septembre dernier, cela a été indiqué par la Chambre régionale des comptes, qui a salué nos finances dans le cadre de son rapport. Sous ces auspices plus ou moins heureux, nous allons donc examiner successivement la situation financière du département. Vous la retrouvez dans votre rapport, des pages 15 à 16. Puis, vous avez le contexte budgétaire et financier pour le budget 2023, aux pages 17 à 28 du rapport.

Tout d'abord, sur la situation financière du département, quelques fondamentaux. Ils demeurent solides et ils se sont même améliorés en 2021. Un autofinancement qui demeure élevé. C'est la 1^{ère} capacité d'autofinancement en euros par habitant de toute la Bretagne, sur tous les départements bretons. Alors que je rappelle que nous avons en euros par habitant les plus basses recettes de fonctionnement. Cet autofinancement reste malgré tout porté par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et par la hausse de nos recettes, notamment des droits de mutation à titre onéreux dont nous parlerons un peu plus loin. Cet autofinancement est élevé. Nous avons un niveau d'investissement qui lui aussi est élevé. Hors dette, c'est 177 € par habitant. C'est le 1^{er} niveau d'investissement breton également. Enfin, on l'indiquait, il y a une absence de recours à l'emprunt en 2019, 2020, 2021 et probablement en 2022 aussi. Quatre ans consécutifs pendant lesquels nous n'avons pas emprunté. Ce qui porte notre encours de dette, qui est toujours plus maîtrisé, à un remboursement total qui nécessiterait 0,8 année d'épargne brute. C'est aussi le niveau le plus faible de tous les départements bretons. Je rappelle que la moyenne nationale est de 4,1 ans. Voilà des fondamentaux dont on voit qu'ils sont assez solides.

Deuxièmement, quel est le contexte budgétaire et financier pour 2023 ?

Tout d'abord, la 1^{ère} recette de fonctionnement dont nous escomptons éventuellement un changement en 2023 est la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (la CVAE), dont nous

percevrons 47 % du montant acquitté par les entreprises. Cette CVAE, son sort est en discussion dans le cadre du projet de loi de finances qui est lui-même en discussion actuellement devant le Parlement. Dans l'immédiat, aucun élément n'étant définitif pour 2023, nous avons maintenu une prévision de CVAE à hauteur de 36,89 M€. Nous verrons, d'une part, quelle est la répercussion de la reprise d'activité de 2021 sur le montant de la CVAE. Nous verrons aussi quel sort de la CVAE sera réservé par la loi de finances. Pour l'instant, le gouvernement prévoit de supprimer la CVAE, de la supprimer en totalité de sorte que cette suppression aura lieu en deux fois (2023 et 2024), et que les recettes que perçoit le département seraient compensées par l'affectation d'une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée, (la TVA). Nous aurions donc une fraction de TVA égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des trois dernières années, 2020, 2021 et 2022. En l'état de la discussion, le Sénat a supprimé cette suppression, hier. Nous percevrons donc à nouveau la CVAE. Je pense néanmoins que le gouvernement va revenir sur son idée première et que nous devons nous attendre à une suppression de la CVAE. Ce qui est heureux pour les entreprises, peut-être moins pour les collectivités. Quoique la TVA a toujours été une ressource plus dynamique que la CVAE. Le fait que la CVAE soit remplacée par une fraction de la TVA est peut-être heureux pour nous. Nous le saurons. En attendant, dans l'incertitude législative, nous maintenons la CVAE à notre budget dans les proportions que je vous ai indiquées. 2^{ème} élément de recettes, qui est plutôt indiqué pour mémoire, car il ne changera pas, dans le cadre de la recomposition des ressources fiscales, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, nous avons vu d'une part cette suppression, mais également le transfert de la taxe foncière aux communes, ce que vous savez. Là encore, nous avons vu cette recette remplacée par une fraction du produit net de la TVA. Autre élément de recettes, l'un des plus importants, les droits de mutation à titre onéreux : en 2021, nous avons eu 185,99 M€. Ce qui est assez exceptionnel. Néanmoins, en 2022, cette exception pourrait se poursuivre puisqu'à la mi-octobre, les DMTO suivent cette même tendance, avec toutefois une assez grande stabilité des encaissements. Néanmoins, certaines études observent l'amorçage d'un retournement de tendance. C'est assez difficile à analyser. On sait effectivement que l'augmentation des taux d'intérêt va désolvabiliser un certain nombre de ménages qui ne pourront plus acheter. Cela peut faire baisser la pression sur le marché. L'anticipation du zéro artificialisation nette peut refaire monter cette pression du fait de la pénurie qui va être créée de terrains à bâtir. En réalité, nul ne sait exactement ce qui va advenir. Mais pour la fin de l'année, nous savons que nous aurons tout de même des recettes de DMTO qui sont relativement raisonnables. Que prévoir pour 2023 ? Pour 2023, nous sommes aussi raisonnables, car devant cette incertitude, il est proposé d'inscrire au poste DMTO 140 M€, qui ne sont pas effectivement les 185 M€ dont nous avons la certitude pour l'année 2021. 140 M€, c'est en réalité une prévision qui est fondée sur un retour à la normale, c'est-à-dire la normale des encaissements qui ont été perçus avant la crise sanitaire. Voilà ces quelques éléments de recettes. Pour la CVAE, quel sera son sort ? Nous verrons. Pour la taxe foncière, remplacée par une fraction du produit net de TVA, ce n'est pas nouveau. Enfin, concernant les DMTO, ils sont prévus avec une certaine raison au regard de leur imprévisibilité.

Sur les dépenses, cela a également été évoqué par le Président LAPPARTIENT. Il y a un élément extrêmement important en matière de dépenses de fonctionnement et sur ce que projetait le projet de programmation de loi des finances publiques, qui prévoyait la participation des collectivités locales à la limitation de l'évolution des dépenses publiques. Ce qu'on a appelé le nouveau pacte de Cahors, le pacte de confiance, qui était effectivement un peu sec pour les collectivités. Il l'est toujours. L'objectif d'évolution des dépenses locales, qui est imposé à l'ensemble des collectivités pour lesquelles les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€ en 2022, et nous sommes touchés, bien évidemment, c'est une trajectoire qui correspond à l'inflation anticipée minorée de 0,5 point chaque année. Qu'est-ce que cela veut dire ? Dans la mesure où le projet de loi de finances projette un taux d'inflation à 4,3 %, cela signifie que nos dépenses ne pourraient pas progresser de plus de 3,8 % en 2023. 3,8 %, c'est assez faible, d'abord parce que le taux d'inflation est en octobre à 6,2 %. Il est donc probable que la prévision du texte est inférieure à la réalité. Puis, vous savez que nous avons des dépenses contraintes qui sont notamment des dépenses de personnel et des dépenses non pilotables qui sont nos dépenses sociales, en grande partie. Il est extrêmement difficile de tenir cet objectif. Les collectivités locales, notamment à l'occasion du congrès des maires, s'en sont émues. Le président de l'AMF s'en est ému auprès de Mme BORNE, qui est à la manœuvre sur ce point. Il l'a indiqué, et c'est réel, il y a une vraie discussion avec Mme BORNE, de sorte qu'il y

a une forme d'obligation à maintenir cette trajectoire, pour des raisons qui tiennent à nos relations institutionnelles avec l'Union européenne. Mais cette trajectoire ne serait pas assortie de sanctions dans le sens où personne ne serait sanctionné si nous en sortions. Je crois qu'il y aura peu de collectivités qui arriveront à la tenir. Nous verrons comment cela se traduit dans les textes. Il va falloir réécrire l'article en question. Mais je ne pense pas que Mme BORNE, l'ayant annoncé, revienne devant le Parlement. Quoique vous avez peut-être suivi cette péripétie, qui avait agacé beaucoup de collectivités : en réalité, cet article avait été supprimé à la fois par l'Assemblée nationale et par le Sénat. Alors que le Parlement s'était exprimé de façon unanime pour se défaire de cette trajectoire des finances, qui était ressentie comme inique, puisque les collectivités sont déjà assez vertueuses, presque par nature, puisque leur budget de fonctionnement doit être équilibré, et alors que celui de l'État ne l'est jamais, malgré tout, dans le cadre d'un 49.3, le gouvernement avait réussi à faire revoter cet article. Cela avait donc été assez mal perçu. Je crois qu'aujourd'hui, nous pouvons penser que les engagements seront tenus, que la trajectoire sera maintenue, mais qu'elle ne sera pas sanctionnée. Voilà pour l'élément le plus important sur les dépenses. Enfin, et j'en finirai là, s'agissant des dépenses d'investissement, elles devraient s'élever en 2023 à 162 M€. C'est un PPI plutôt ambitieux, avec plus d'un milliard d'euros sur la période 2023-2028. En 2023, nous aurons des autorisations de programme à hauteur de 153 M€, avec comme priorité, mais nous aurons l'occasion d'échanger sur tous ces points tout à l'heure, les routes, les mobilités douces, les collèges et le soutien aux communes et EPCI, bien évidemment. Voilà les quelques éléments pour tracer un portrait global de ces orientations budgétaires pour 2023. Je rajouterai qu'elles ont été présentées évidemment à la 1^{ère} commission, qui a émis un avis favorable. Voilà, M. le Président.

LE PRÉSIDENT – Merci Mme la Sénatrice, pour toutes ces petites explications des débats qui peuvent avoir lieu au Parlement et qui naturellement ont une incidence sur les travaux qui sont les nôtres.

Qui souhaite s'exprimer et prendre la parole ? On aura donc M. GLAZ. Ensuite, on aura donc M. ROBELET, Mme BELLEC, M. LOAS, Mme PERRAULT, Mme MÉTAYER, Mme FAVENNEC, M. LE NINIVEN, Mme PENHOÛËT, Mme QUERIC. Je vais déjà prendre ses prises de parole. Cela n'empêchera pas qu'il pourra y en avoir quelques autres : Mme LE BOTERFF, M. CARIS, M. LE NAY. Je vous propose que nous donnions la parole à M. GLAZ, d'abord pour un écho peut-être plus général avant que nous ayons sans doute des interventions plus spécifiques.

M. GLAZ – Exactement. Merci, M. le Président. M. le Président, chers collègues, comme chaque année, le débat d'orientations budgétaires offre à notre assemblée l'occasion de comparer la situation du Morbihan avec celle des autres départements français. Si nationalement, la santé financière des départements a évolué favorablement au cours des deux années passées, on peut remarquer qu'ici, dans le Morbihan, ces progrès ont été plus prononcés qu'ailleurs, que ce soit au niveau de la hausse des recettes ou de l'épargne nette ou bien encore au niveau du désendettement de la collectivité. Rapporté au nombre d'habitants, il apparaît pourtant qu'au sein de la Bretagne historique à cinq départements, le Morbihan était en 2021 le moins riche en termes de recettes de fonctionnement. C'est omettre un peu vite que les comparaisons qui nous ont été données en commission des finances se font sur des bases fiscales différentes. Sur les quelques taux pour lesquels nous avons encore la main, la taxe d'aménagement ou les droits de mutation, notre département a de longue date fait le choix du minimum *minimorum*. Sachant qu'en 2021, les DMTO équivalaient à 25 % de ces recettes de fonctionnement, le fait de jouer sur cette seule variable changerait évidemment la donne. À ce jour, cela place le département dans une situation confortable, vous avez dit « *solide* », M. le Président. La présidente de commission, Mme JOURDA, l'a répété à l'instant. Cela laisse des marges de manœuvre qu'il convient de ne pas négliger. Notre débat se déroule bien évidemment dans un contexte difficile, nous le mesurons tous. Vous en livrez, M. le Président, dans votre texte introductif, une lecture empreinte de gravité, voire d'appréhension. Et loin d'apporter des solutions par ses velléités d'encadrement autoritaire des dépenses de fonctionnement, on pourrait croire que l'État tient à mettre de l'huile sur le feu en ajoutant un peu plus de tracas aux collectivités territoriales. Les débats parlementaires sur la loi de finances 2023 ne sont pas clos, mais le bien mal nommé « *pacte de confiance* » ne passera peut-être pas l'hiver. Les déclarations du ministre BECHU au Sénat il y a quelques semaines laissaient entrevoir un dispositif moins infantilisant que celui qui

avait été initialement porté par Bercy. Muriel JOURDA l'a indiqué à l'instant, le discours de la Première ministre hier sur la restauration, ce qu'elle souhaite en tout cas être une restauration de la confiance avec les élus locaux... confiance qui a été largement entamée, faut-il le rappeler, lors du précédent quinquennat par les contrats de Cahors mis en place par les gouvernements d'Édouard PHILIPPE... ce mécanisme d'étranglement des finances des principales collectivités pourrait donc finalement être amendé. Ce semblant d'écoute du gouvernement n'ira sans doute pas jusqu'à revenir sur la volonté de Mme BORNE de supprimer la CVAE d'ici 2024. Cela achèvera de placer la quasi-totalité des finances départementales dans ce que le rapport d'orientations budgétaires nomme les recettes sensibles à la conjoncture économique. Une formulation qui laisse présager une forme d'instabilité à l'avenir. On peut questionner ce point de vue. La présentation des faits telle qu'elle est énoncée dans le rapport conduit presque mécaniquement à légitimer votre ligne politique. Le présent est déjà compliqué, l'avenir est incertain. 2023 verra, on le sait, par exemple Morbihan Énergies renégocier ses contrats de fourniture d'électricité avec des tarifs qu'on peine à évaluer. Alors prudence, hâtons-nous lentement, n'agissons pas trop. Il n'est pas inutile à ce titre de regarder l'évolution des DMTO sur les dernières années. Même en occultant la prudence qui amène les départements, et le Morbihan peut-être plus que les autres, à minorer cette recette dans les prévisions budgétaires, les 140 M€ annoncés pour le BP 2023, ce qui représente tout de même 10 M€ de plus que l'an passé, nous placeraient toujours à un niveau élevé, supérieur aux encaissements constatés aux comptes administratifs 2019 et 2020. L'exception tend à devenir la norme, avec toujours la possibilité de majorer le taux. Puisque le département du Morbihan pratique toujours un taux à 3,8 quand la loi lui permet de passer à 4,5. Si l'incertitude ou l'instabilité doit devenir la norme à court ou moyen terme, cela pose une question de fond qui devrait vous conduire à réviser une position de principe que vous avez énoncée ici à plusieurs reprises, M. le Président, celle de ne pas engager de nouvelles dépenses de fonctionnement sur des recettes que vous jugez instables. La question est de savoir si c'est durablement tenable. Certes, cette position vous permet de favoriser l'investissement et de mettre en exergue le milliard d'euros de crédits à venir dans le cours du mandat. Mais dans le même temps, et là, nous ne serons pas d'accord, ce sont des services qui manquent d'agents, des délais de traitement trop longs des dossiers, des citoyens qui ne font pas valoir leurs droits aux aides faute d'informations. Quitte à passer, et vous avez rappelé la formule, pour des thuriféraires de la dépense publique, nous disons simplement que le sort des plus fragiles ne doit pas être perdu de vue. Il doit même rester notre priorité. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Je vais essayer de répondre sur quelques points puisqu'ensuite, nous aurons sans doute des interventions plus spécifiques. Nous avons toujours eu des débats un peu sans fin sur le sujet des prévisions de DMTO. Et je vous l'ai dit aussi, à l'époque, votre prédécesseur, Yves LENORMAND, à cette fonction et dans votre canton, tenait à peu près le même discours. Effectivement, cette année, nous aurons des DMTO supérieurs à ce que nous avons budgété. Nous avons prévu de les augmenter à 140 M€. Mais les alertes que nous recevons... j'étais au conseil municipal de ma commune lundi et je discutais avec mon maire, qui me disait que la constatation était très claire. La baisse est là dans un certain nombre de communes. C'est ce qui est enregistré par les professionnels de l'immobilier. J'espère juste que nous tiendrons les 140 M€ et que nous ne serons pas dans une situation de devoir ajuster le tir en cours d'année. Nous avons une situation certes exceptionnelle depuis deux ans. Nous avons réajusté, mais 140 M€, cela reste quand même une somme à atteindre. Compte tenu de la conjoncture globale, la hausse des taux d'intérêt, je ne sais pas exactement ce qu'il en sera. Puis nous allons être très clairs : si nous devons augmenter les DMTO, la seule chose que nous ferions en contrepartie, c'est baisser les besoins théoriques d'emprunt. Ce n'est pas augmenter la dépense. C'est donc plutôt un jeu d'écriture. D'ailleurs, lorsque nous avons réaugmenté en DM les DMTO justement, nous avons réduit les besoins théoriques de l'emprunt. Nous n'avons pas créé de la dépense nouvelle. C'est ce que nous essayons de faire.

Après, vous dites que les services manquent d'agents. Moi, je n'ai pas connaissance de cela au département. Les services semblent être largement dimensionnés pour ce qu'ils ont à faire. Il y a parfois quelques domaines, et je regarde Dominique LE NINIVEN... dans la protection de l'enfance, nul doute qu'il en parlera aussi. J'ai donné mon accord à ce que par exemple, deux psychologues et des renforts puissent être mis parce que là, il y a des besoins. Nous n'avons jamais eu pour religion de ne pas mettre des moyens humains lorsqu'il y a des besoins avérés.

Mais on peut aussi, par la numérisation, par d'autres choses, améliorer notre mode de fonctionnement. En fait, ce qu'on a vu, c'est que nous avons un cadre de gestion des emplois et des ressources au département et que bon nombre des besoins supplémentaires, qui étaient parfois des réalités dans certains domaines, ont été aussi pourvus par des économies, des améliorations dans le mode de fonctionnement, des numérisations. Vous aurez prochainement le rapport de la Chambre régionale des comptes sur les centres techniques départementaux. Vous verrez que celui qui a le plus d'agents au kilomètre, et de loin, c'est le département, par rapport aux autres départements bretons. Nous sommes donc parfois très largement dotés en nombre d'agents. Moi, je n'ai donc pas connaissance d'endroits où on manquerait d'agents. Quand tel est le cas, et cela a pu être le cas, car vous avez vu que nous avons eu une vingtaine de recrutements sur des domaines très spécifiques... nous en manquons par exemple au bureau, en matière d'ingénierie, notamment sur la mobilité douce ou sur d'autres sujets. Je regarde Gérard PIERRE. Nous avons lancé les recrutements nécessaires. Nous mettrons les moyens là où ils sont nécessaires. Nous avons identifié quelques points où il peut y avoir des difficultés. Les recrutements sont éventuellement en cours. Cela ne veut pas dire que par ailleurs, nous n'avons pas encore des gains de poste qui peuvent être faits dans une gestion normale d'une collectivité. Je ne vais pas être plus long sur ce sujet, mais voilà les deux points sur lesquels je souhaitais réagir.

Je propose qu'on donne la parole à Fabrice ROBELET.

M. ROBELET – Merci, M. le Président. Chers collègues, je vais vous parler bien sûr de la politique personnes âgées, des orientations budgétaires pour l'exercice prochain. Et d'une certaine manière, avec ma collègue Karine BELLEC, qui partagera mon propos, ce débat concernant le sujet des personnes âgées est un peu anticipé, non pas parce que le budget départemental n'est pas, une fois encore, particulièrement marqué par cette politique, mais parce que nous aurons lors de notre session de décembre un échange de fond avec l'examen du schéma d'autonomie, vous en parliez tout à l'heure. J'ai acquis pour ma part une conviction forte en matière de politique en faveur des personnes âgées. Cela vaut peut-être aussi pour les autres secteurs du domaine social, mais je me limiterai ici au seul domaine dont vous m'avez confié la charge, M. le Président. Cette conviction est la suivante : nous devons avoir une vision de moyen et de long terme. Il faut avoir une véritable continuité dans nos actions. La raison principale en est finalement assez simple : nous savons peu ou prou ce qu'il va être de la démographie morbihannaise dans les prochaines années et ce faisant, le poids des personnes âgées dans notre population. Certes, nous devons tenir compte des évolutions législatives. Il y a eu la création de la cinquième branche. S'il devait y avoir, et je parle au conditionnel, car les déclarations gouvernementales sont sur ce point assez floues, une future loi grand âge, que nous attendons depuis longtemps, nous devons aussi tenir compte des évolutions de la société dans son rapport aux personnes âgées. Il est aujourd'hui différent d'il y a 30 ans. Rien ne dit que dans 15 ans, ce ne sera également pas très différent. En tout cas, il y a aujourd'hui une sensibilité forte de nos concitoyens sur ce sujet, sur la qualité de la façon dont nous occupons des plus âgés. Ne soyons cependant pas naïfs : les scandales récents ont suscité fort légitimement des réactions vives. Des enfants se sont manifestés pour dénoncer la manière dont leurs parents ont été traités dans certains établissements. C'est très normal. Mais sans que cela puisse excuser en aucune manière des dérives insupportables, puis-je rappeler un simple fait ? Nous examinons à chaque commission permanente des dossiers désolants de familles qui ne réussissent pas à s'accorder pour le soutien à leurs aînés lorsqu'ils rentrent en établissement. Le département est alors obligé de saisir le juge, parfois pour quelques dizaines d'euros, tout ceci sans compter les critiques émises parfois sur les établissements lors de la seule visite annuelle. Enfin, s'agissant de ces évolutions, il y a la question du maintien à domicile. Les plus anciens ici se souviendront peut-être que c'est un sujet qui a émergé simplement à la fin des années 90. Avant, le sujet était celui de disposer du maximum de places en établissement, dans lequel on entrait dès 65, 70 ans. Le maintien domicile s'est fort heureusement imposé, renforcé par ce qu'on appelle le virage domiciliaire ces dernières années. Tout ceci pour dire que la façon d'aborder ces sujets par notre société n'est pas figée et c'est bien ce qui va se passer dans les 10 prochaines années en la matière, et dont le département a la charge, qui sera pour partie l'objet de notre schéma de l'autonomie. Nous y avons travaillé avec l'ensemble des partenaires tout au long de ces derniers mois. Il demeure encore quelques aspects à préciser. Un sujet qui a fait l'objet de débats ici est notamment à préciser, celui des

domiciles partagés. Nous avons eu ici une belle réunion vendredi dernier avec tous les maires des communes concernées. Je crois qu'il se dégage un consensus sur l'intérêt de ce modèle morbihannais et sur les évolutions qu'il conviendrait d'y apporter. Sur les autres points du schéma, je me contenterai ici d'en évoquer certains. L'action publique ne se prête que très partiellement au teasing cher aux communicants. Par conséquent, il ne faut pas anticiper sur les débats de notre assemblée. Néanmoins, nous aurons à revenir sur la question du nombre de places en EHPAD. Le Président a indiqué que les choses avançaient concernant les 100 places que nous réclamons à l'ARS. Au demeurant, les crédits nécessaires en investissement figurent à notre PPI, à hauteur de 2,5 M€. Nous reviendrons aussi sur le sujet de l'avenir des SAAD, services d'aide et d'accompagnement pour lesquels une démarche de rapprochement et de fusion constitue une partie de la solution. Nous parlerons bien sûr de la prévention pour laquelle le rôle de la conférence des financeurs est évidemment important. En ce qui concerne le budget 2023, l'enveloppe globale envisagée devrait s'établir à plus de 125 M€. Ce sera un budget en progression significative. Nous devons assurément dans les prochaines années prévoir qu'il progresse encore avec l'ambition renouvelée d'agir au plus près de nos aînés et de leur famille, comme de l'ensemble des acteurs du secteur.

LE PRÉSIDENT – Merci, Fabrice, et merci pour ton implication, et celle aussi de nos services départementaux et de l'ensemble des agents qui œuvrent dans ce domaine des personnes âgées. Nous avons inauguré cette semaine, avec Gwenn LE NAY, la rénovation complète de l'EHPAD de Plouay. Ce qu'on peut voir, c'est qu'en tout cas dans l'EHPAD de Plouay, l'ARS et la direction de l'EHPAD ont pointé qu'il n'y avait pas de soucis de recrutement de personnel. On peut voir que dans d'autres EHPAD, malheureusement aujourd'hui, le nombre de places maximum théorique ne peut pas toujours être atteint, non pas parce qu'on n'a pas de demande, mais parce qu'on n'a pas toujours, d'une manière générale, les candidatures ou le personnel nécessaire pour pouvoir le faire. C'est aussi un autre sujet. Nous demandons effectivement 100 places d'EHPAD de plus. Mais ce qu'il faut aussi, c'est qu'on soit en capacité d'utiliser 100 % de nos places d'EHPAD autrement. C'est aussi un enjeu global. Nous continuerons à avancer sur l'ensemble de ces sujets.

Ensuite, je propose que nous donnions la parole à Karine BELLEC. Justement, cela va faire écho à la partie handicap, notamment dans le cadre du schéma de l'autonomie.

Mme BELLEC – M. le Président, chers collègues, comme l'a dit Fabrice ROBELET, nous aurons lors de notre prochaine session du 16 décembre à débattre du schéma de l'autonomie. Évidemment, nos orientations budgétaires pour 2023 s'inscrivent dans cette perspective. C'est une question de cohérence et c'est aussi, et je partage ce qui a été dit, parce que nos politiques doivent avoir de la stabilité dans la durée. Cela n'exclut pas naturellement la capacité à être réactif face à des évolutions, qu'elles soient liées à des décisions nationales ou des situations locales. Globalement, l'enveloppe budgétaire pour 2023 devrait être d'un peu plus de 107 M€. Elle augmente donc de façon significative et il est certain que ce sera le cas dans les années qui viennent, même si dans ces domaines, à la différence de celui des personnes âgées, la question n'est pas démographique, à tout le moins pas simplement démographique. On peut prévoir de façon assez fine le nombre de personnes âgées à tel ou tel horizon, autrement dit, le vieillissement naturel. Tel n'est pas le cas du handicap. Certes, le handicap de naissance est une réalité, et en la matière, c'est une véritable politique de prévention et de dépistage que notre pays doit conduire et amplifier. Mais nous ne pouvons pas prévoir quel sera le nombre de personnes en situation de handicap que notre collectivité devra prendre en charge, ceci d'autant, nous le savons bien, que dans ces domaines, le sujet du non-recours aux droits est loin d'être résolu. Il y a donc une double préoccupation, celle de renforcer nos politiques pour celles et ceux qui sont aujourd'hui en situation de handicap et celle d'envisager les solutions et les actions à conduire pour qu'à l'avenir, nous proposons des dispositifs adaptés et souples aux personnes en situation de handicap et à leurs familles. Très concrètement, en 2023, plusieurs actions vont être engagées, renforcées ou développées. La première, et je faisais allusion au non-recours, concerne l'information. Nous allons par exemple, dans cette perspective, renforcer l'accueil de premier niveau au sein des nouveaux espaces autonomie santé, qui sont un guichet de proximité ayant pour rôle d'apporter une réponse coordonnée et territorialisée aux usagers et leurs aidants. Il nous faut aussi poursuivre nos efforts en matière de réduction des délais de

traitement des dossiers à la MDA. La situation actuelle est meilleure, et non pas avec peu d'évolutions, comme j'ai pu l'entendre de la part de M. GIRARD tout à l'heure. La situation est certes encore perfectible et sera améliorée tant par l'utilisation du numérique que par le recrutement des personnels indispensables. Et vous connaissez comme moi les difficultés de recrutement dans le contexte actuel, notamment dans des métiers très spécifiques, comme l'a rappelé tout à l'heure le Président. Permettez-moi de remercier les équipes de professionnels pour leurs efforts, malgré les aléas nombreux depuis deux ans. Sur le plan de l'accueil téléphonique, il est à noter une forte évolution, avec un taux de décroché téléphonique passé de 25 % à 70 % sur certains créneaux, résultat d'un travail sans relâche des professionnels. L'amélioration doit être continue et nous allons effectivement poursuivre en ce sens. S'agissant des appels à projets Creton et des 165 places que nous avons décidées, leur déploiement opérationnel prendra sa pleine mesure. Vous avez d'ailleurs, M. le Président, inauguré deux réalisations ces dernières semaines, notamment une à Pluméliau, chez notre collègue Benoît QUERO. Les choses avancent donc bien, mais chacun aura remarqué que sur ces sujets, entre la décision politique et l'ouverture concrète, il se passe une période assez longue, trop longue pour les familles, qui tient à la lourdeur du carcan administratif français et, reconnaissons-le, à la période de la Covid également.

Je vais m'arrêter là. Nous aurons l'occasion d'approfondir tous ces points et d'autres encore au mois de décembre. Il y a un aspect sur lequel, en conclusion, je voudrais insister particulièrement. Il n'est pas budgétaire, il n'est pas financier, il n'est pas administratif. Non, il est humain. Vous savez que j'y suis très sensible. Nous devons vis-à-vis des personnes en situation de handicap et de leur famille avoir une démarche extrêmement respectueuse de leur dignité. Ce ne sont pas des bénéficiaires d'allocations ou de dispositifs. Ce sont des femmes, des hommes, des enfants d'égale dignité humaine. Nous, élus, agents, devons y veiller scrupuleusement. C'est en tout cas un devoir auquel je m'astreins. Voilà, M. le Président, chers collègues, j'ai terminé un peu loin des chiffres et des discussions budgétaires. Les uns et les autres sont importants. Mais précisément, les orientations budgétaires pour 2023 le démontrent et le prochain schéma de l'autonomie le confirmera, c'est d'abord et avant tout notre sollicitude pour nos concitoyens et concitoyennes, cette égalité de dignité qui président à notre engagement politique. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci, Karine. Je crois que tout est dit sur ce sujet et sur le fait que certes, il faut des moyens, mais avant tout, nous devons être au rendez-vous de la prise en compte de nos personnes en situation de handicap. Nous le sommes et nous le serons. Naturellement, le mois prochain, nous aurons la présentation du schéma départemental de l'autonomie. Ce sera l'occasion de débattre de manière encore plus importante de la politique du département pour les années à venir en la matière.

Je passe la parole maintenant à Ronan LOAS, qui va sans doute nous parler de culture.

M. LOAS – Vous avez bien visé, M. le Président. Je vais essayer d'être plutôt bref, mais il aurait été dommage de ne pas évoquer le sujet de la culture, qui est d'ailleurs souvent oublié dans les grands débats nationaux et politiques alors que c'est un des sujets qui ont été les plus contraints lors de ces dernières années. C'est vrai que dans le Morbihan, on va parler de culture, de territoire, mais également de droit culturel. Parce que finalement, quand on investit sur la culture en termes de service public, c'est aussi pour garantir à chacun et chacune cette capacité d'avoir les mêmes droits culturels sur tout le territoire. Dans le Morbihan, nous pourrions être sur la réserve lorsqu'il s'agit de dire ce que nous avons fait, ce que nous devons et ce que nous allons faire. Je vais prendre un seul exemple, celui du soutien au patrimoine. C'est peut-être moins médiatique maintenant qu'il y a quelque temps. Nous sommes probablement l'un des départements, et plus largement, l'une des collectivités qui soutienne le plus la restauration, la mise en valeur du patrimoine historique bâti, et pas seulement parce qu'il est chez nous, mais parce que dans le Morbihan, il est particulièrement riche et dense. Qu'il soit classé ou non, public ou privé, nous apportons des financements très significatifs et il faut le dire, les résultats sont là. Je ne suis pas certain que notre action soit encore suffisamment connue. Elle l'est certes des maîtres d'ouvrage, mais pas assez de nos concitoyens encore. On me dira qu'ils ne sont pas concernés. C'est tout le contraire en réalité,

car ce patrimoine est à bien des égards un de nos facteurs d'attractivité, de développement, pas seulement touristique d'ailleurs. Il va nous falloir communiquer encore davantage sur ce sujet, et communiquer davantage également sur l'exercice des compétences obligatoires, finalement elles aussi peu connues des Morbihannais et des Morbihannaises : les archives départementales, notre médiathèque départementale. On pourrait également parler du schéma des enseignements artistiques, même si nous avons déjà organisé quelques réunions en proximité sur les territoires. Bref, nous avons une série d'institutions et d'interventions dont le rôle est décisif pour l'épanouissement culturel d'un territoire et de tous ses habitants. C'est vrai qu'en Morbihan, nous respirons la culture. Les arts vivants sont partout, musique, théâtre, danse. Il y a une richesse extrême qui va de la pratique entre amis, voisins jusqu'aux très grands festivals. Je soulignerai aussi l'inquiétude, sur l'année des JO, que nos grands festivals puissent se tenir en Morbihan, mais comme sur tout le territoire. Je n'ai aucun doute sur le fait qu'on pourra trouver une solution. Mais pour revenir à notre sujet, nous sommes présents d'une manière ou d'une autre auprès de tous les acteurs culturels. Cette présence passe par des subventions, y compris comme lors de ces dernières années lorsqu'il s'est agi de sauver telle ou telle manifestation. Contrairement à une idée reçue, nos interventions ont progressé, si on veut bien les examiner, dans leur globalité. Surtout, nous avons une approche très pragmatique des dossiers de sollicitations. J'ai vu que la ministre en charge des associations voulait simplifier leur vie. Je crois que c'est déjà le cas dans le Morbihan. Enfin, la culture est une forme de perception, de compréhension de la société, empreinte de tolérance et de respect mutuel. J'espère que ces objectifs sont transcrits en termes d'orientations budgétaires. Merci à toutes et à tous.

LE PRÉSIDENT – Merci. Effectivement, notre politique en matière de culture et de patrimoine sera là aussi toujours exemplaire. Vous avez pointé, mon cher collègue, le sujet des festivals. Nous en avons quelques grands dans le département du Morbihan. J'ai eu l'occasion, hier, de faire le point avec M. le maire de Lorient et M. le ministre de l'Intérieur. Nous avons abordé un sujet majeur qui est celui du festival interceltique de Lorient, par exemple. Le ministre a été sensibilisé à notre intervention, tout en sachant que des discussions d'arbitrage sont en cours entre le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Culture et le ministère du Sport d'une manière générale pour les grands événements. Les JO, c'est effectivement fondamental. Nous les aurons et nous ne les avons pas eus depuis 100 ans. Tout le monde comprend bien que c'est la priorité en matière de sécurité pour le pays. C'est évident. Il s'agit de voir de quelle manière on peut concilier un certain nombre d'autres événements, avec également parfois des modifications de dates qui peuvent être rendues nécessaires. Souhaitons qu'elles ne soient pas trop importantes. Cela fait partie des discussions qui sont en cours. Mais le ministre a été sensible à notre interpellation.

Nous allons passer à Mme PERRAULT.

Mme PERRAULT – Merci, M. le Président. Chers collègues, quelques mots brefs, brièvement sans commune mesure avec un sujet d'une redoutable actualité : hier, jeudi 24 novembre, s'est déroulée la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique. Il m'a semblé qu'il était utile que nous évoquions ce sujet aujourd'hui, lors de notre DOB, notre débat d'orientations budgétaires pour 2023. En effet, si dès cette année, ce sujet constitue une préoccupation majeure pour nos concitoyens, ce sera encore davantage le cas l'an prochain. 2023 en la matière sera une année difficile. Personne n'en doute. L'envolée des prix de l'énergie frappe tout le monde. Et puis, le logement est le premier poste de dépenses dans le budget des ménages. Mais les conséquences ne sont pas les mêmes pour tous et si les températures morbihannaises ne sont pas nécessairement les plus rigoureuses, nous savons bien que les plus défavorisés connaîtront des semaines et des mois difficiles. À des conditions de vie très dégradées se conjugueront les factures insupportables, malgré les dispositions prises par l'État, le chèque énergie par exemple. Certains croient encore que seuls les riches sont propriétaires. Ce symbole idéologique est totalement faux. Dans le Morbihan, 71 % des ménages sont propriétaires de leur logement, dont beaucoup de gens modestes et économes qui doivent faire face aussi aux passoires thermiques et aux logements énergivores. Face à cela, le département dispose d'un certain nombre de moyens d'action pour l'habitat public comme privé. En résumé, ils sont de deux ordres : tout d'abord, parce que prévenir vaut mieux que d'intervenir en

urgence, nous avons mis en place le dispositif MSE (Morbihan solidarité énergie), un dispositif innovant et précurseur qui nous démarque de nombreux départements, et qui est même envié de nombreux départements. Il permet de repérer, d'accompagner et d'orienter les ménages de façon à ce que les travaux nécessaires puissent être engagés avec des avances de fonds, notamment, et financés donc dans de meilleures conditions, y compris par des subventions départementales. Depuis sa création, ce sont plus de 2 200 ménages qui ont pu en bénéficier, tout cela étant coordonné par l'agence départementale de l'information et du logement, que je préside. Ce n'est pas de l'autopromotion, mais ici, nous sommes dans un but d'intérêt général. J'ai le plaisir de travailler avec de nombreux acteurs. Il y a donc un ensemble. Ensuite, il y a évidemment, pour les situations d'urgence, le FSL, que chacun connaît dans cette assemblée, dont vous avez parlé tout à l'heure. Il me paraissait nécessaire dans notre débat d'orientations budgétaires de l'évoquer, même si évidemment, il ne s'agit que d'une petite pierre dans ce grand défi que constitue l'accès pour tous à la transition énergétique. C'est un défi transversal, je vous l'accorde, et qui doit voir la mobilisation de l'ensemble des acteurs, concrètement et loin des grands discours pour faire bien. Acteurs que je remercie publiquement ici : fondation Abbé Pierre, EDF, Compagnons bâtisseurs pour les principaux. Je ne peux pas tous les citer, mais ils sont très importants dans ce dispositif. Je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT – Merci, Soizic, et merci pour cette intervention. Ce sujet, on le voit actuellement, est vraiment de pleine actualité. Il était nécessaire, à mon avis, que nous puissions le mentionner.

Je passe la parole à Mme MÉTAYER.

Mme MÉTAYER – M. le Président, chers collègues, mon intervention portera sur l'aide au logement et la grave question de la précarité énergétique dont vient de parler Mme PERRAULT. Les conseils départementaux sont désignés comme chefs de file de cette lutte contre la précarité énergétique. Pour parler très simplement, la précarité énergétique, ce sont des hommes, des femmes et des enfants qui ont froid sous leur toit. Ce sont des Morbihannais et des Morbihannaises qui renoncent à payer leurs factures de gaz, d'électricité ou de fioul, ou qui se privent de chauffage pour limiter leur facture d'énergie. Comme vous l'avez dit, cela peut toucher le parc privé comme le parc public. Dans un contexte d'inflation très forte des coûts de l'énergie et du nombre important de logements énergivores, de plus en plus de concitoyens vont se retrouver à avoir froid ou à ne pas pouvoir payer une facture trop élevée. C'est une préoccupation majeure que vous avez très bien exposée. Face à cette situation, il existe un dispositif très pertinent, « *Morbihan solidarité énergie* ». Il propose notamment un accompagnement pour la mise en place de solutions techniques afin d'améliorer le confort, réduire les factures et limiter les pertes d'énergie. À notre commission, en juin 2022, dans un document de « *Morbihan solidarité énergie* », on stipulait que 2 020 situations ont été traitées depuis sa création en 2017. En France, on a 12 % des ménages qui seraient touchés par la précarité énergétique. En Morbihan, tout laisse à penser qu'avec plus de 342 000 ménages, ce serait potentiellement 41 000 ménages qui seraient touchés par cette précarité. Aujourd'hui, avec cinq salariés en ETP, vous imaginez le nombre d'années qu'il faudrait pour résorber cette précarité énergétique en Morbihan, même si, comme vous l'avez bien dit, c'est un chantier majeur. Ce dispositif est un parmi d'autres, mais je vous laisse vous questionner à ce sujet. Envisagez-vous, M. le Président, de déployer davantage ce dispositif pour répondre aux besoins de logements dignes des habitants ?

Pour zoomer à présent sur le volet traitement des impayés et prévention des expulsions, c'est-à-dire la mise à la rue d'hommes, de femmes et d'enfants, ou en relogement temporaire, le rapport d'activité 2021 de l'ADIL56 note, d'une part, une augmentation des impayés en 2021, avant même la crise que nous connaissons actuellement. D'autre part, ce rapport indique que l'agence a traité 49 % de demandes supplémentaires relatives aux impayés de loyers ou expulsions par rapport à 2019. Beaucoup de personnes en impayés locatifs ou craignant de se retrouver dans cette situation à la suite d'une baisse de revenus ont sollicité l'ADIL56 « *afin d'obtenir des informations adaptées à leur problématique* ». Dans une démarche d'aller vers les publics dits invisibles, qui justement ne sollicitent pas l'ADIL, pour prévenir les impayés et les expulsions, depuis décembre 2020, un travailleur social complète le travail juridique de

traitement des contentieux par un accompagnement social de terrain. La fondation Abbé Pierre et la CAF ont soutenu ce projet. Cet accompagnement social porte assurément ses fruits. Dans le contexte que nous connaissons, de crise et d'inflation des coûts de l'énergie, comment envisagez-vous de vous attaquer à ce problème des impayés et des expulsions qui peuvent en découler ? Comment envisagez-vous de renforcer des dispositifs comme « *Morbihan solidarité énergie* » ou « *Suivi impayés Morbihan* » ? Envisagez-vous d'aller au-delà d'un seul poste de travailleur social pour l'ensemble du territoire morbihannais ? Comment voyez-vous les choses ? Pour clore sur cette question de lutte contre la précarité énergétique, j'ai quelques questions concernant le PDALHPD, plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Justement, la lutte contre la précarité énergétique est un des axes clés de ce plan. Ce plan arrive à terme fin 2022. Nous y sommes. Il doit être évalué, d'abord, renouvelé. Pouvez-vous nous apporter des éclairages sur le calendrier, la méthode et sur ce qui est annoncé pour 2023 dans les orientations budgétaires que vous présentez ? Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci. Un certain nombre de réponses se trouvent aussi dans l'intervention qui a été faite juste avant par Soizic PERRAULT. Cela montre justement l'importance que nous accordons à ce sujet, surtout dans une période de crise énergétique. Nous devons naturellement faire en sorte que le recours au droit, la solvabilité des ménages soient le plus assurés possible, de telle sorte à ce qu'ils puissent, non seulement se chauffer, mais régler les factures qui sont inhérentes. Il y a aussi les loyers en tant que tels, dans une logique d'équilibre entre les responsabilités, les droits et les devoirs du propriétaire et du preneur. Parce que là aussi, il ne faut pas déséquilibrer le système si on veut continuer à ce que des propriétaires mettent aussi à bail des logements dont on a bougrement besoin dans notre territoire. Je me réjouis aussi tout d'abord que la réglementation évolue, de telle sorte que nationalement, et progressivement, les logements qu'on pourra mettre à bail devront être dans des catégories énergétiques qui ne sont pas aujourd'hui les passoires que l'on connaît. Parce que malheureusement, ce qu'on constate, c'est que les logements souvent les plus énergivores, dont les loyers peuvent apparaître un peu moins cher, sont souvent avec des gens qui ont le moins de ressources. On le voit partout. J'ai été maire aussi et je sais que ce sont des choses qu'on voit très régulièrement. Je pense que ces dispositions nationales sont de bonnes dispositions, qui permettront à ce que les propriétaires entament les travaux nécessaires, ou ne continuent pas de mettre à bail des passoires thermiques, de telle sorte à ce que là aussi, on sécurise tout cela. Cela va prendre un peu de temps. Mais le pas de temps qui a été mis en place par le gouvernement est assez serré. Les obligations sont là pour les propriétaires. Je trouve que c'est tant mieux. Nous continuons tout de même à mettre des fonds importants à disposition, pour ces dispositifs. Bien sûr, nous continuerons et nous serons au rendez-vous de tout cela. Nous avons aussi, dans les EPCI notamment, des systèmes à disposition, des services relais dans les différentes communautés qui permettent justement d'accompagner aussi les propriétaires dans l'ensemble des transitions énergétiques qui sont à mener sur le logement et d'accompagner l'ensemble des démarches. Ce sont des choses que nous allons continuer à favoriser. Ce sont des choses qui fonctionnent aujourd'hui plutôt correctement. Nous avons encore une chance, c'est qu'au niveau national, nous sommes à des plafonnements pour un certain nombre de choses. Nous ne sommes pas au coût réel. Faute de quoi on serait largement à des coûts qui seraient nettement supérieurs à tout cela. Mais cela veut dire aussi que nous aurons un débat sur la stratégie départementale de l'habitat, ce qui relève du public, et notamment de Morbihan Habitat. Dans les éléments que nous avons déjà clairement identifiés, la rénovation énergétique des logements qui sont mis à bail dans le parc social est aussi un élément fondamental de l'action qui sera menée par Morbihan Habitat. Quant à notre schéma et notre plan, nous allons d'abord évaluer avant de pouvoir reconduire ce qui a besoin d'être reconduit. Nous allons renforcer ce qui doit l'être. Ce sont les travaux qui vont nous attendre. Mais d'une certaine façon, la crise énergétique actuelle va sans doute nous amener aussi à adapter et renforcer nos dispositifs d'action en la matière.

Mme PERRAULT – Si je peux me permettre de rajouter un chiffre par rapport à ce que disait Mme MÉTAYER, 67 % des Morbihannais disent avoir froid dans leur logement. Parmi les personnes qui sont rencontrées à domicile lors de visites, 59 % utilisent l'électricité comme

chauffage. La moitié utilise des chauffages d'appoint. Vous imaginez donc le chemin qui reste à parcourir.

LE PRÉSIDENT – Merci. Un dernier point sur l'aide, puisque vous avez demandé la date, à peu près, de notre plan : nous serons sans doute dans l'adoption à la session de 2023, compte tenu du calendrier de mise en œuvre.

Nous allons passer au point suivant, qui est l'intervention de Gaëlle FAVENNEC, qui avait demandé la parole. Elle va sans doute nous parler d'insertion, Gaëlle.

Mme FAVENNEC – M. le Président, chers collègues, le budget 2023 est, d'une certaine manière, un budget de transition. Le terme n'est évidemment pas péjoratif. Cette transition nous est en quelque sorte imposée par les évolutions envisagées par le gouvernement dans le cadre du projet France Travail. Les choses demandent encore largement à être précisées. Il ne nous appartient pas ici dans cette assemblée de porter un jugement sur ce projet. Nous pouvons être pour ou bien contre. Ce qui est certain, c'est que le département devra être mobilisé dans sa mise en œuvre. Il ne faut donc attendre que les travaux engagés actuellement au niveau national soient stabilisés. C'est pourquoi, nous avons décidé de reporter l'examen de notre futur programme départemental d'insertion par notre assemblée probablement lors de notre session de mars prochain. En effet, bien des aspects sont liés au projet gouvernemental et pourraient nous amener à modifier un texte alors même qu'il viendrait d'être adopté. Ce qui, convenons-en...

[Rires]

Ce ne serait pas sérieux, notamment pour nos partenaires, pleinement impliqués dans nos démarches PDI. C'est un peu, M. le Président, comme si nous faisons une course...

[Rires]

LE PRÉSIDENT – Je vais peut-être proposer d'inverser avec l'intervention de Dominique LE NINIVEN. Parce que je crois que notre collègue Gaëlle n'arrivera pas aller jusqu'au bout. Nous allons la laisser reprendre ses esprits. Surtout que le sujet est sérieux, en plus. Mais on a le droit de rire des choses sérieuses aussi. Nous allons laisser l'intervention à Dominique LE NINIVEN. Cela permettra à Gaëlle de reprendre ses esprits pour son intervention. Dominique.

M. LE NINIVEN – Il convient, Gaëlle, de respirer par le nez, tout doucement. M. le Président, chers collègues, la protection de l'enfance est probablement la politique qui, ces dernières années, est devenue centrale, non seulement au sein du domaine social, mais plus largement au sein de l'action globale du département. Il y a évidemment la progression très forte de nos engagements budgétaires qui ne se démentira pas l'an prochain, puisque de BP à BP, on devrait être environ à 8 %. Davantage que sur le seul plan financier, la protection de l'enfance constitue sans aucun doute un des grands enjeux des années qui viennent. La journée mondiale de l'enfance dimanche dernier, 20 novembre, a été l'occasion de le rappeler avec de multiples événements organisés dans nos communes, notamment par le milieu associatif. Nous voyons bien que notre société est à la croisée des chemins s'agissant de la prise en charge de l'enfance maltraitée. Celle-ci est en nette augmentation. Le Morbihan n'échappe pas à ce mouvement. Comme nous avons pu le constater lors de la réunion de l'office départemental de la protection de l'enfance, au mois de mars dernier, le nombre de signalements augmente. Nos services sont particulièrement mobilisés, en lien avec la justice et les associations. Le département doit ainsi prendre en charge de plus en plus d'enfants et d'adolescents. C'est certainement une des missions les plus difficiles de notre collectivité. Les situations humaines sont souvent dramatiques. Dans le même temps, fort malheureusement, des cas particuliers suscitent des réactions épidermiques chez certains parents, relayées sans véritable souci d'une enquête équilibrée par les médias en quête de sensationnalisme. Évidemment, dans ce domaine, tout est perfectible pour éviter l'échec. Il est terrible. Lorsqu'il advient, nos services, nos agents sont les premiers marqués, mais il faut insister sur le fait que dans l'immense

majorité des cas, c'est une action très remarquable qui est menée. Si vous me le permettez, M. le Président, je voudrais en remercier nos services et nos agents. Je voudrais leur dire notre gratitude et leur dire que nous serons tout le temps derrière eux pour les soutenir et ceci est très important. Car pour répondre à la dégradation que j'évoquais, il nous faut proposer des réponses efficaces, rapides et diversifiées. Je voudrais en évoquer quatre, très rapidement.

D'abord, et pas simplement parce que j'en suis le président, saluer le rôle du centre départemental de l'enfance, qui travaille dans l'urgence la plupart du temps et qui quelquefois effectivement manque de places. Mais ceci saura se résoudre j'espère assez rapidement avec le projet architectural qui est dans les tuyaux.

Ensuite, évoquer le développement très significatif du nombre de places pour les jeunes les plus difficiles.

Troisièmement, la mise en place de lieux d'accueil pour les fratries : un premier projet verra le jour prochainement sur la presqu'île de Rhuys, un appel à projets pour un deuxième site a été lancé et les résultats seront très prochainement connus.

Enfin, il y a les familles d'accueil. Je dois dire que par rapport à beaucoup de départements, le Morbihan connaît une situation plus favorable. Nous devons cependant envisager de conforter le recrutement de nouveaux assistants familiaux. Cela passe par des conditions d'activité améliorées. Nous y travaillons. Cela passe surtout par une communication plus large sur le métier et sur cette mission. C'est pour cela que nous venons de lancer, avec le Président et Mme LEBRETON, mardi dernier, une campagne que je vous invite toutes et tous à relayer très largement autour de vous.

LE PRÉSIDENT – Merci, Dominique. Voilà aussi un sujet très important dans la politique du département. Malheureusement, ce que l'on constate, c'est que le nombre d'informations préoccupantes ou le nombre d'enfants placés n'est pas en baisse. Nous devons là aussi être au rendez-vous des obligations qui sont les nôtres, pour faire en sorte que ces enfants soient protégés, tout d'abord, et qu'effectivement, on leur donne aussi des chances de réussir leur vie, au-delà des traumatismes parfois très importants qu'ils ont pu subir. Sur cette politique, nous serons aussi exemplaires. Nous venons de lancer cette semaine une campagne de recrutement d'assistants familiaux, parce que nous continuons de penser que pour la plupart d'entre eux, c'est la solution la plus adaptée que d'être dans une famille, sauf quelques cas plus spécifiques qui méritent plutôt d'être en établissement, au regard de différents critères. Mais pour la majeure partie, l'accueil en famille est la meilleure solution. Nous avons pratiquement 500 assistants familiaux dans notre département. On peut s'en réjouir. Dans le métier, auparavant, nous n'avions quasiment que des femmes. Nous sommes à 80/20. Il y a donc aussi des hommes qui exercent cette fonction, cette mission. On peut s'en réjouir. Nous avons un défi démographique devant nous. C'est que 20 % de nos assistants familiaux ont plus de 60 ans et 70 % ont plus de 50 ans. Nous avons donc pris un peu les devants en anticipant et en faisant en sorte qu'on puisse renouveler nos assistants familiaux. Il y a peu de temps, je déjeunais avec le président du conseil départemental de Loire-Atlantique, notre voisin, qui a une population de 1,4 million d'habitants pour 765 000 dans le Morbihan, mais qui a un peu plus de 300 assistants familiaux là où nous en avons 500. Il était intéressé de savoir comment nous faisons, parce que cela les oblige à avoir beaucoup plus de placements en structure. Ce qui ne nous semble pas être la bonne solution. En plus, c'est souvent plus onéreux. Il y a eu une discussion pour regarder comment nous pouvons échanger sur ces sujets. Nous avons un film que je vous invite à aller voir, pour ceux qui ne l'ont pas vu, sur les réseaux sociaux du département, un petit film qui est vraiment très bien fait, très poignant, sur le travail des assistants familiaux. Je crois que tu as eu raison de rappeler un point important, c'est que souvent, dans les reportages, nationaux, et même sur les chaînes publiques, au demeurant, on sait nous sortir quelques cas spécifiques sur lesquels le rôle confié au département ou à l'ASE n'a pas été au rendez-vous. Sur le nombre d'enfants placés, à l'échelle nationale, sûrement, malheureusement, existe-t-il quelques cas de cette nature. Il faut effectivement les combattre et trouver des solutions pour que ces enfants soient bien accueillis. Mais l'immense majorité de ces enfants est prise en charge de la meilleure des façons par les assistants familiaux, avec souvent de belles histoires. Ce petit film, finalement, les retrace. Je regrette que parfois, on soit

toujours dans la stigmatisation là où au contraire, on devrait mettre en valeur le travail exemplaire de ces personnes aussi dans l'aide à la reconstruction d'un certain nombre de ces jeunes, qui ont subi des traumatismes souvent très sévères. Nous continuerons donc à consacrer tous les crédits nécessaires à l'exercice plein et entier de cette mission. C'est plus de 1 500 mesures de protection dans ce département, 1 200 enfants placés. C'est quand même beaucoup. C'est bien trop et nous voyons ces sujets qui restent vraiment d'actualité, avec des jeunes gens pour qui nous devons être au rendez-vous de la solidarité, pour faire en sorte qu'ils retrouvent un environnement sain et propice. On espère toujours que le retour en famille soit possible. Malheureusement, dans certains cas, ce n'est pas possible. L'accompagnement se fait aussi sur du long terme. Ces assistants familiaux mettent aussi beaucoup de cœur. Mais à côté de cela, tous les professionnels qui œuvrent dans le domaine de la protection de l'enfance, le centre départemental de l'enfance, plutôt dans des situations d'urgence, la Sauvegarde, ou d'autres acteurs plutôt de nature associative, exercent. Nous ne sommes donc pas les seuls, même si le groupe des bataillons est quand même au département. Puisque nous avons 500 des 600 assistants familiaux qui sont chez nous. Merci, Dominique.

Nous allons revenir à Gaëlle, sur l'insertion.

Mme FAVENNEC – Revenons à l'insertion plus sérieusement. Je remercie celles et ceux qui m'ont soutenue dans ce moment difficile. Je disais donc que bien des aspects de notre PDI sont liés au projet gouvernemental et pourraient nous amener à modifier un texte alors même qu'il vient d'être adopté. Ce qui, convenons-en, et j'ai réussi, ne serait pas très sérieux, notamment pour nos partenaires pleinement impliqués dans notre démarche PDI. C'est un peu, M. le Président, comme si nous nous lançions dans une course cycliste sans connaître la ligne de départ, sans connaître la ligne d'arrivée et au surplus, sans connaître le parcours. La comparaison est un peu osée, mais me paraît assez parlante. Cela étant, il demeure quelques points saillants qui caractérisent notre approche de l'insertion, qui se retrouveront par conséquent dans les lignes directrices de notre PDI. Sans être exhaustive, compte tenu de ce que je viens de dire, je voudrais néanmoins évoquer trois points. Le premier est celui du non-recours aux droits. Nous en avons parlé un peu tout à l'heure. C'est un sujet difficile, et malheureusement bien connu. Certains pourraient relever qu'un meilleur recours au droit créerait de la dépense nouvelle. C'est possible, mais dans un État de droit, la règle doit être que lorsqu'un droit existe, il doit être effectivement ouvert, connu et accessible à celles et ceux susceptibles d'en bénéficier. À l'inverse, et c'est le deuxième point, il importe de mieux régler la question des perceptions indues, voire, dans certains cas, des fraudes. Régulièrement, en commission permanente, nous voyons passer des demandes, soit des remises pour les premières, soit d'autorisations données au président d'ester en justice pour les secondes. Certes, ce sont des sujets différents, mais qui ont un point commun : il faut être en capacité de les repérer le plus tôt possible afin d'éviter les dérives et de sanctionner les fraudeurs très rapidement. Enfin, le troisième point peut certes susciter le débat : il nous faut probablement concentrer nos efforts sur les publics susceptibles de retrouver un emploi dans les meilleurs délais. Ce faisant, il ne s'agit pas d'oublier les autres. Mais dans la situation du marché de l'emploi que nous connaissons, il n'est pas satisfaisant que le nombre d'allocataires ne baisse pas davantage, tout en ayant conscience qu'une partie d'entre eux sont éloignés de l'emploi, pour ne pas dire « *très éloignés* ». Ce sont tous des sujets que nous évoquerons lors de l'examen de notre PDI. Celui-ci ne doit être ni un catalogue de dispositions empreint de naïvetés et de bonnes intentions, dépourvu d'une stratégie claire, au risque de ne pas répondre aux besoins des bénéficiaires, ni une mécanique hyper complexe visant à autojustifier notre propre intervention. L'objectif doit être clair que ce PDI concerne de moins en moins de personnes. C'est un peu provocateur, mais dans ce domaine, c'est là que se trouvera l'indicateur de la réussite. J'ai parlé au début de mon intervention d'un budget de transition. Cela ne signifie pas au contraire budget rabougri. L'enveloppe globale sera du même ordre que celle de 2022, si on s'en tient aux crédits consommés cette année. À la baisse des allocations versées au titre du RSA se conjuguera une progression réelle des crédits relatifs à notre action d'insertion. Nous verrons naturellement comment les projets gouvernementaux impactent nos prévisions budgétaires, qui s'établissent aujourd'hui à un peu plus de 92 M€. Nous verrons aussi comment s'oriente l'activité économique avec ses conséquences sur l'emploi. Mais en la matière, les prévisions sont comme les prédictions : elles ne se révèlent justes que si elles sont faites a posteriori. Voilà qui ne facilite pas notre travail. Néanmoins, chacun le sait, la recherche

de la facilité n'est pas notre marque de fabrique, et je tiens à remercier notre directrice du développement social et de l'insertion ainsi que ses équipes, y compris la directrice de la DGISS, pour le travail mis en œuvre tout au long de ce PDI, et bien au-delà.

LE PRÉSIDENT – Merci Gaëlle, et merci pour ton implication au quotidien sur ce dossier oh combien important, à côté d'autres dossiers, sur les gens de voyage, ou bien d'autres sujets aussi qui sont gérés. Merci parce que c'est une mission importante des départements. Après, il y a eu des débats d'ailleurs intéressants au congrès de l'association des départements de France sur la renationalisation ou pas du RSA. Il y a la partie allocations, mais surtout, il y a la partie accompagnement. Cela se gère quand même beaucoup plus localement. Nous allons être, comme vous l'a dit Gaëlle, en situation de pouvoir présenter notre PDI. Nous avons imaginé de le faire fin décembre. Il s'avère que là aussi, il faut quand même que les dispositifs nationaux soient stabilisés, faute de quoi ce qu'on pourrait proposer comme plan serait nul et non avenu quelques semaines plus tard. On va donc légèrement décaler. Mais cela n'empêche pas que ce qu'on a pu imaginer, notamment en termes d'accompagnement puisse être mis en œuvre. Je remercie aussi Gaëlle et les services départementaux qui sont mobilisés, et tous les acteurs qui œuvrent dans ce domaine-là. Même si je vois qu'on est revenu aux chiffres d'avant crise. Ce qui déjà plutôt bien. On a eu plutôt une baisse de l'ordre de 10 %, et même un peu plus en termes de RSA, du nombre d'allocataires. Néanmoins, ce qu'on constate, c'est qu'on a du mal à baisser alors que la demande d'emploi est toujours aussi élevée et qu'un certain nombre d'emplois ne sont pas pourvus. Là, on a sans doute collectivement à s'améliorer sur ce sujet pour faire en sorte qu'on rapproche encore plus ces personnes de l'emploi.

Je vais maintenant passer la parole à Christine PENHOÛËT, qui va sans doute nous parler des collèges et de l'éducation.

Mme PENHOÛËT – Merci, M. le Président. M. le Président, chers collègues, l'exercice des orientations budgétaires est un peu convenu. Nous sommes amenés souvent à reprendre d'une année sur l'autre un certain nombre de propos. À vrai dire, c'est bien normal et, d'une certaine manière, assez rassurant. Puisque cela veut dire qu'il y a dans nos politiques une véritable constance. C'est évidemment vrai en matière d'éducation et de collèges. Nous avons une ligne de conduite claire et c'est une bonne chose.

Cette session consacrée aux orientations budgétaires pour 2023 revêt une importance particulière s'agissant de notre politique en faveur des collèges. En effet, le travail engagé depuis 18 mois désormais nous permet d'envisager un PPI spécifique pour la période 2023-2028 s'agissant de nos interventions en faveur des collèges publics. Il ne s'agit donc pas seulement d'une déclaration d'intention. Il s'agit au contraire d'un engagement clair, précisément défini et doté des financements nécessaires. Clair tout d'abord, puisque les différentes interventions sont listées et leur consistance détaillée. Précis ensuite, parce qu'une programmation fine nous est indiquée à la page 73 de notre DOB. Nous avons donc où nous allons. Les établissements savent où ils vont, les familles et les collégiens également. Doté des financements nécessaires enfin, avec une enveloppe globale de plus de 150 millions sur la période : c'est évidemment un montant considérable. Je me réjouis naturellement que nous disposions désormais d'un tel document, qui concrétise la priorité que constituent pour nous les conditions d'apprentissage des collégiennes et des collégiens. Comme tous les PPI de ce type, il a vocation à monter en puissance dans les années 2024-2026, avec des montants de l'ordre de 35 à 40 millions par an. Ce sont des montants élevés alors même que le Morbihan fait déjà partie des départements français consacrant le plus par collégien du public. Nous aurions d'ailleurs pu nous contenter de notre action actuelle. Il nous a semblé cependant que les besoins qui s'expriment, tout comme les adaptations indispensables à la transition énergétique exigeaient un effort renouvelé. C'est cet effort qui est concrétisé dans ce PPI. Il va de soi néanmoins que notre politique ne s'y limite pas. Nous avons déjà pu le relever lors de notre session de septembre, lors de laquelle nous avons pris des décisions importantes s'agissant bien sûr des moyens de fonctionnement des collèges publics et privés, mais aussi visant à aider les familles les moins aisées dans une période marquée par un reflux réel du pouvoir d'achat. Des mesures financières donc, mais pas seulement. Nous avons évoqué il y a quelques mois le travail nécessaire à conduire en matière d'alimentation dans les collèges, tant en termes de

qualité que de localisation d'origine. Nous avons pris un peu de retard, reconnaissons-le. La relation particulière entre le département et les gestionnaires, malgré les récentes évolutions législatives, peut parfois aussi être un frein. Le groupe de travail, M. le Président, que nous avons prévu de constituer vient cependant juste de se réunir. Les premiers résultats factuels laissent apparaître une volonté commune et des marges de progression en matière d'approvisionnement local. Il nous appartient, dans les prochains mois, d'y apporter des réponses concrètes.

Nous aurons aussi lors de notre réunion budgétaire du 16 décembre prochain à débattre d'un autre plan pluriannuel, celui consacré aux équipements informatiques. Un travail important a été réalisé. Il demeure encore des points à préciser. Ce qui est certain, c'est que ce plan présentera un effort financier très significatif pour le département par rapport au plan précédent. Comme toujours, les plans ont parfois du mal à s'ajuster parfaitement aux souhaits et desideratas de chacun en particulier. C'est la loi du genre, mais il me semble, sous réserve des derniers sujets à traiter, que ce nouveau plan permettra de répondre de façon pragmatique aux imperfections que nous avons pu identifier dans le plan précédent.

Enfin, pour conclure, je voudrais évoquer un domaine qui est un peu à la marge de nos compétences, celui de l'offre éducative départementale. Nous l'avons enrichie tout au long de ces dernières années. Je rappelle cependant que c'est au corps enseignant qu'il appartient de choisir telle ou telle proposition au sein de nos quatre livrets. Cette offre est très riche, très large, y compris désormais sur des thèmes liés par exemple au cyber harcèlement ou encore à la transition énergétique. Cette offre éducative est un grand succès, mais elle mérite peut-être d'être mieux mise en valeur. Cela fera également partie de nos orientations de travail pour la rentrée 2023.

M. le Président, puis-je me livrer à un petit aveu au sein de notre assemblée ? Rassurez-vous, il n'y aura rien de compromettant. Simplement, il s'agit de vous avouer que je suis très heureuse d'être vice-présidente chargée de l'éducation et des collèges dans ce département du Morbihan. Nous avons les moyens d'agir et nous agissons. Pour une élue locale, c'est, je suis sûre, la meilleure récompense. Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci. Cette joie est communicative et se voit. Merci, Christine. Merci aussi pour ton investissement. C'est vrai qu'il y a un programme ambitieux qui est prévu pour les années à venir. On a pour 2023 une feuille de route qui est claire et nous investissons beaucoup pour nos collèges publics. Nous faisons aussi en sorte de bien traiter nos deux réseaux, dans une logique finalement de saine émulation. Ce qu'a voulu le général de GAULLE avec la loi DEBRÉ de 1959, c'était, en maintenant et en permettant le financement des deux réseaux, de maintenir une émulation qui finalement est au bénéfice des jeunes. C'est une réalité dans le département du Morbihan et nous interviendrons pour continuer à remplir pleinement notre mission.

Je passe maintenant la parole à Mme QUERIC. Je peux moins prédire ce que vous allez dire, mais j'ai quelques idées. Mais j'attends de savoir.

Mme QUERIC – Même pas, parce que nous allons attendre l'élaboration du PDI. Mon intervention portait justement sur le plan départemental de l'insertion. Effectivement, il va être élaboré et adopté courant 2023. Vous savez que dans notre groupe de gauche et écologiste, nous voulons un département offensif dans son accompagnement. C'est une mission qui demande pour nous de l'ambition au service des Morbihannais que nous accompagnons. C'est une mission qui demande de la proximité et que la collectivité aille vers les habitants. C'est une mission qui nécessite une approche transversale dans l'accompagnement des personnes. Les problématiques et les freins sont connus : logement, garde d'enfants, mobilité, santé, handicap. On connaît. Il y a aussi, derrière ces enjeux d'insertion, un vrai débat de fond et de vision de la société. D'ailleurs, Gaëlle l'a dit tout à l'heure. Dans mon groupe, nous pensons également que le projet France Travail, on peut être pour ou contre. Nous, définitivement, pensons, même sans le connaître, que nous allons être un peu contre. C'est un peu une question de principe.

LE PRÉSIDENT – On se souvient, à l'époque où M. KRASUCKI siégeait au comité central du Parti Communiste Français, qu'il faisait dans ce sens souvent des grèves préventives. Vous, disons que de manière préventive, vous êtes contre. Mais vous ne demandez finalement qu'à être séduits par France Travail. Mais je ne suis pas le gouvernement non plus. Je ne peux pas savoir ce qu'il y a dedans.

Mme QUÉRIC – Je sais bien que vous n'êtes pas au gouvernement. J'ai bien compris que vous n'étiez pas la région non plus. Nous l'avons bien compris. Il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT – Je suis encore plus éloigné de la région que du gouvernement... ou peut-être plus proche de la future région.

Mme QUÉRIC – Tout à fait, je m'en doute. La question sur laquelle on se positionne, la question sur laquelle nous réfléchissons, c'est effectivement de savoir si nous sommes favorables ou non au conditionnement du RSA. Puisque dans le projet de France Travail et dans la prochaine période, nous savons que l'élément qui va être essentiel politiquement, puisque je prétends que cela va être au cœur de nos discussions, et cela a déjà été au cœur de nos discussions vendredi dernier en commission insertion... c'est cette question qui se pose, de mon point de vue. Pour nous, l'élaboration du PDI est effectivement un sujet majeur auquel nous souhaitons, bien entendu, dans l'intérêt des Morbihannais, contribuer. Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci. Notre idée tout d'abord, c'est de l'adopter aussitôt qu'on pourra. On est presque prêt. On attend effectivement que France Travail aboutisse. L'objectif que nous donnons, c'est de l'adopter à la session du mois de mars. L'idée n'est pas de le repousser aux calendes grecques. C'est vraiment qu'on attende de savoir ce qu'il en est. Sachant que nous avons eu des appels à projets des départements, pour savoir si on souhaitait expérimenter cette conditionnalité en termes d'horaires. Nous n'avons pas répondu favorablement. Non pas que du point de vue de la philosophie générale, cela ne nous semble pas logique qu'il y ait aussi des devoirs en contrepartie d'une éventuelle allocation. Mais c'est surtout que les conditions ne sont pas clairement définies. Cela paraît simple sur le papier, de dire qu'on fait travailler un peu les gens. Mais faut-il encore accueillir les gens dans les entreprises. Il faut trouver les entreprises. Si cela nous oblige à tripler nos effectifs départementaux derrière, pour gérer aussi ces quelques heures à faire, cela s'évalue. Les conditions ne nous semblaient pas réunies pour clairement qu'on réponde favorablement à cette proposition du gouvernement. On n'y a pas répondu en tout cas favorablement sur ce point.

Je vais passer maintenant la parole à Mme LE BOTERFF.

Mme LE BOTERFF – Merci. M. le Président, chers collègues, je reviens sur la commission 2. Nous ne pouvons que nous féliciter des 100 places d'EHPAD annoncées aujourd'hui. Réparties sur l'accueil temporaire et l'accueil de jour, elles vont dans le sens de l'aide au répit, de la prévention, du repérage précoce de la dépendance et de l'ouverture des EHPAD sur la cité. Mais hélas, nous savons tous que cela ne suffira pas. Nous manquons déjà de places sur notre territoire et la situation n'ira pas en s'améliorant quand nous voyons les prévisions démographiques qui sont annoncées. Nous voulons répéter ici notre volonté d'agir à vos côtés, avec l'appui de tous les élus du territoire, dépassant les clivages politiques, pourquoi pas des collectifs de familles, afin d'obtenir auprès de l'ARS les places manquantes. Rattraper notre retard nous semble primordial, surtout que vous connaissez le dicton, la nature ayant horreur du vide, nous voyons fleurir sur nos cantons des structures privées qui avancent des approches novatrices, humanistes, financièrement intéressantes. La réalité est toute autre. Nous en avons parlé en commission et avec les services, mais je voulais profiter d'avoir la parole aujourd'hui pour que nous tous ici soyons informés et que nous puissions alerter les maires morbihannais. Alertés sur une résidence de ce type sur notre canton, nous nous devons d'être vigilants sur le fonctionnement de l'ensemble de ces structures du même groupe qui, éthiquement, interroge. Elles se présentent comme des collocations pour seniors, solution idéale pour bien vieillir dans

un chez soi : des résidences de 16 places divisées en deux maisons, qui annoncent une surveillance 24 heures sur 24, pour le prix de 2 h 30 d'aide à domicile par jour. Sauf que peut-être pour remplir ces collocations, on peut y entrer avec une perte d'autonomie équivalente à un GIR 2, 3, 4 (1 étant le degré le plus élevé de la perte d'autonomie). Pour un prix équivalent à un EHPAD, malgré ce qu'ils annoncent sur leur site Internet, les services et les soins sont tout autres. Petit florilège : quatre sonnettes nocturnes par mois sont autorisées. Les suivantes seront facturées 15 € par sonnette. L'accueil de votre animal est autorisé et vous coûtera 84 € par mois, sans soins et sans nourriture. Les documents distribués au personnel arrivant, qui s'appellent « *Manuel de savoir-faire et de savoir-être* », sont très infantilisants. Les courriers envoyés aux élus par la direction le sont presque tout autant. Il n'y a aucune remise en question de leur part. Ces structures se cachent derrière le statut de domicile pour ne pas répondre à certaines obligations, qui nous paraissent pourtant évidentes quant à l'accueil de personnes âgées. On parle par exemple du circuit du médicament. N'oublions pas que derrière ces structures se cache le groupe Korian, qui n'a pas grand-chose à envier à son concurrent Orpéa qui, effectivement, est mis sous les feux des projecteurs, souvent dénoncé par des personnels... je ne suis pas certaine que quand on est chez Orpéa, on demande l'aide sociale, au vu du coût des maisons de retraite Orpéa. Le Sénat vient de donner son feu vert au renforcement des pouvoirs de contrôle et de sanction des ARS et des corps d'inspection sur les établissements de personnes âgées. J'ose espérer que ces contrôles concerneront toutes les structures accueillantes et pas que les EHPAD. Face à ces risques, soyons innovants, en lien avec l'État et les ARS. Ne pourrions-nous pas créer une structure de contrôle et d'intervention qui, à l'image de la PMI pour l'enfance, interviendrait dans toutes les structures, qu'elles soient publiques ou privées, associatives, à domicile ?

Dans le Télégramme du 25 juin dernier, édition des Côtes-d'Armor, nous pouvions lire que la filiale de Korian a ouvert 170 résidences partagées en France et souhaite en développer 300 en 2023. Les Côtes-d'Armor ont interrogé la question du libre choix, se sont inquiétées du reste à charge élevé pour les familles et de l'accessibilité de ce type d'habitat à la population de leur département, souvent construit en zone rurale, où les retraites ne sont pas forcément élevées. Le Finistère a quant à lui essayé de faire évoluer le cahier des charges des structures existantes. Notre mission n'est-elle pas d'assurer une veille sur ces structures qui vont encore se développer ? Nous ne pouvons accepter que des actionnaires s'enrichissent sans assurer le bien-être et le respect de nos aînés et de leur famille. Et vous, M. le Président, que proposez-vous ? Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci, vous soulevez un point important qui est celui de l'accueil de nos personnes âgées. Deux éléments et tout d'abord un élément global avant les cas plus particuliers. Sur les aspects globaux, je vous l'ai dit, j'ai fait mes calculs quand j'ai été élu, j'estime que nous manquons de 1 689 places d'EHPAD dans ce département si nous souhaitions avoir le même taux de places d'EHPAD pour les habitants de plus de 75 ans que le reste de la Bretagne administrative. Bien évidemment, nous sommes d'ailleurs prêts à financer notre part sur ces places. Mais nous ne sommes pas le seul décideur. Nous intervenons au niveau de la dépendance, mais on a aussi la partie soins et la partie hébergement. Néanmoins, on a commencé effectivement par demander 100 places. Je n'ai pas tout à fait dit que nous aurions 100 places. J'ai dit que nous confirmons notre demande de 100 places et que dans les discussions avec l'ARS, cela avance. Mais les courriers sont écrits dans une langue qui parfois nous est un peu étrangère, où l'objectif est que chacun y comprenne tout et son contraire. Je suis donc relativement prudent par rapport à cela, puisqu'on nous propose aussi des démedicalisations de certaines unités de vie. Nous sommes en train de regarder en détail ce sujet-là. On a engagé un dialogue avec l'ARS sur ce point. Ce qui est déjà acté, c'est que s'il devait y avoir des ouvertures, des appels à projets ou autres, c'est dans le Morbihan, au regard de son retard. Mais nous pensons qu'il nous faut aussi une centaine de places d'EHPAD, notamment pour un sujet assez simple, qui est que quand on rénove des bâtiments, quand on refait des projets, il nous faut parfois les consolider pour que financièrement, ils soient viables. Quand on a des établissements en dessous de 75 places, cela commence à être un petit peu compliqué pour avoir des comptes équilibrés. On le voit dans les comptes de nos EHPAD. Nous avons aujourd'hui des projets qui sont en cours, partout dans le Morbihan. Je pense à trois ou quatre projets à Arradon, à Saint-Avé, à Pénestin, à d'autres. On a aussi Auray sur le transfert. Là, on a parfois besoin, à l'occasion de travaux parfois de démolition/reconstruction, de faire en

sorte qu'on conforte un petit peu le nombre de places pour répondre à des besoins clairs, et deuxièmement, de mieux sécuriser le financement de ces établissements. Sachant que c'est notamment sur la côte, et notamment à l'époque, c'était beaucoup Lorient, c'était toujours la zone lorientaise... mais la zone vannetaise qui s'est beaucoup développée est maintenant autant en retard quasiment que la zone lorientaise. On a donc des retards notamment à cet égard. Le reste du département est plutôt correctement traité. Nous continuons d'avancer sur ce sujet.

Sur le deuxième point que vous soulevez, qui est en fait un établissement dont je ne citerai pas le nom, mais qu'on connaît, qui est dans votre canton et sur lequel nous avons été alertés, que nous suivons, sur lequel nous allons mener une inspection, en lien avec les autorités, c'est un sujet clairement identifié. Nous allons attendre de voir si c'est aussi dramatique que vous le dites. J'ai des éléments un peu contradictoires. Néanmoins, il y a effectivement un souci sur ce dossier. On va le regarder. Une inspection serrée va être menée. Mais ce qu'on peut voir aussi, c'est que moi, je fais juste attention à ne pas dénigrer forcément les structures d'accueil privées. Le groupe Korian a un établissement de personnes âgées dans le département. Il se trouve que c'était dans la commune dont j'étais le maire. L'établissement a toujours été très bien tenu et a toujours donné entière satisfaction à l'ensemble des résidents et de leur famille. Cela ne veut pas dire que c'est le cas partout. Mais je fais attention. Nous avons deux établissements, un EHPAD public que je présidais, et un EHPAD privé, du groupe Korian. Mais très objectivement, l'établissement était bien tenu. Je ne fais donc pas de généralité. Nous avons aussi besoin de l'investissement privé dans ce domaine-là. Malgré tout, les points de vigilance doivent être vraiment renforcés quand il y a des sujets comme ceux que vous pointez. Ce sujet a été très clairement identifié. Nous travaillons avec les autorités et l'État, et les différentes autorités sur ce dossier. Des inspections sont en cours pour tirer au clair et avoir un rapport précis de ce qu'il en est dans cette opération.

Je vais passer la parole à Alain CARIS. Après, on terminera par Gwenn LE NAY.

M. CARIS – Merci. M. le Président, chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier les membres de la commission 6, qu'il s'agisse des élus ou des agents du département, avec lesquels nous avons pu avoir des échanges constructifs lors de la dernière commission. Je pense notamment aux sujets sur lesquels nous étions intervenus lors des sessions précédentes, à savoir le plan pluriannuel d'équipements numériques et l'intérêt pour notre collectivité à se doter d'un projet éducatif départemental. Je pense que Christine a initié un peu l'idée aussi tout à l'heure, sans nommer ce projet éducatif départemental. Mais si on veut effectivement mettre en valeur l'ensemble de l'offre éducative du département et qu'elle soit visible et connue à la fois des enseignants, mais pas seulement des enseignants, des familles aussi, il est important qu'il y ait, au même titre qu'un certain nombre de plans, un projet éducatif départemental. Concernant les orientations budgétaires pour 2023, je me limiterai à l'investissement, puisqu'on a déjà évoqué le fonctionnement très largement lors de la session précédente. Concernant ces orientations et plus largement le PPI collèges, d'un montant de 150 millions pour la période 2023-2028, nous ne pouvons évidemment que nous satisfaire de votre volonté d'opérer ce que j'appellerai une forme de rattrapage, après des années d'investissement et d'entretien plutôt à minima, avec des insuffisances qui se sont traduites par une dégradation de la qualité de l'accueil dans un certain nombre de collèges, qui nécessite aujourd'hui des travaux très importants. Je pense à Questembert ou à Saint-Jean-Brévelay, à Lanester aussi. Ce sont là évidemment de très bonnes nouvelles a priori pour les territoires concernés. On ne peut qu'être très satisfait de ces orientations. Pour notre part, bien évidemment, nous espérons que ces engagements affichés dans ce plan soient tenus dans les délais annoncés. Parce que c'est vrai que c'est assez conséquent et ambitieux, comme vous l'avez dit. Est-ce que les délais pourront être tenus ? On le souhaite, bien évidemment, et on sera vigilant pour suivre l'avancement de ces différents investissements.

Deuxième remarque, nous vous encourageons aussi à associer les usagers, qu'il s'agisse des équipes pédagogiques, qu'il s'agisse des parents d'élèves, à participer à l'élaboration de ces projets. On voit remonter un certain nombre d'interrogations, au moins de contestations du fait que ces personnes n'aient pas été forcément associées. Il faut surtout ne pas attendre, parce que c'est souvent le cas, dans de nombreux dossiers d'ailleurs, et pas spécialement au conseil départemental... dans certaines collectivités, c'est la même chose. Il ne faut pas qu'on ficelle le projet et qu'on demande leur avis aux gens ensuite, tout en leur disant qu'on ne peut plus

bouger, car tout est ficelé. Il serait donc souhaitable bien évidemment qu'il y ait une association des partenaires. On a eu des retours bien évidemment, et vous aussi, concernant les dysfonctionnements constatés au collège de Tréfaven. De ce point de vue là, ils sont assez éloquents.

Voilà ce que je voulais dire sur ces orientations budgétaires. Juste un dernier point, et vous allez me dire que je me répète, mais nous continuons évidemment à regretter que ne figure pas dans le PPI, y compris seulement en termes de réflexion ou d'option, la construction des collèges publics à Guidel ou à Saint-Avé, communes de plus de 10 000 habitants. Sur le cas de Guidel, que nous connaissons bien, on sait que votre choix est avant tout politique. Mais il a pour conséquence d'allonger les temps de transport des élèves dont les parents sont attachés au service public d'éducation. Merci à vous.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Quelques points, je ne suis pas étonné par la dernière intervention, mais vous êtes dans votre rôle. Sur les délais, vous avez raison, il faudra essayer de tenir l'ensemble des délais. Ce n'est pas facile, et je parle sous le contrôle de Denis BERTHOLOM, avec la commande publique actuellement : les délais de réponse et les délais de mise en œuvre au niveau des entreprises, c'est un enjeu que de réaliser ces 152 millions. Parce que ce n'est pas le tout d'avoir des crédits. Faut-il encore que cela suive, derrière. Pour nos services, et je vois MM. DELANOË et LE GOFF, derrière, c'est un gros travail que de suivre tout cela. Nous ferons donc en sorte d'être au rendez-vous. D'abord, nous avons eu un travail de grande qualité sur un document un peu cadre qui a été fait par nos services sur l'état de nos différents collèges, pour chacun d'entre eux, pour connaître les zones desservies, les travaux effectués. Nous avons donc un beau document qui nous permettra d'ajuster le tir. Mais il faudra tenir ces délais, tenir aussi si possible les coûts d'intervention, faire en sorte que quand on est en site occupé... ce n'est pas non plus si simple que cela de réaliser l'ensemble des travaux. Il y a donc beaucoup d'enjeux pour les années à venir. Mais nous essaierons bien sûr d'être vigilants. Dans les éléments plus éducatifs dont vous avez parlé, nous essaierons d'associer, comme Christine a pu le mentionner, l'ensemble des acteurs.

Sur Tréfaven, vous avez pointé une difficulté. Nous avons eu le courrier, effectivement. Naturellement, nous avons regardé l'ensemble des points afin que des solutions puissent être apportées. Certains relevaient simplement de la livraison et de la mise en route. Comme dans tout nouvel équipement, il y a toujours quelques petites difficultés. Nous avons aussi fait le point avec Denis BERTHOLOM, qui est le président d'EDM et qui est quelque part le maître d'ouvrage délégué de la part du département. Nous avons aussi fait le point là-dessus. Je crois pouvoir dire que la quasi-totalité des difficultés mentionnées a été levée. Il reste encore quelques petits points. Après, il peut y avoir quelques discussions sur les choix qui ont été faits. Mais ce ne sont pas des dysfonctionnements. Cela peut être des choix qui ont été faits et qui sont assumés.

S'agissant de Saint-Jean-Brévelay, on a prévu de le rénover, même si ce n'était pas la question. C'est l'occasion de le dire. Nous avons prévu de rénover Saint-Jean-Brévelay, parce qu'on n'a quasiment pas de collèges publics à 20 km à la ronde. C'est donc important pour nous, et je parle sous le contrôle des deux conseillers départementaux du canton, de le maintenir, ce collège public, d'investir, et c'est ce qui est prévu. Quant à Guidel, ce n'est pas par vertu idéologique. C'est juste parce que d'un point de vue strictement factuel, à Guidel, au sud, c'est la mer, à l'ouest, c'est le Finistère, au nord, c'est le Finistère. Guidel touche la commune de Ploëmeur, qui dispose d'un collège public, qui touche la commune de Quéven, qui dispose d'un collège public, et touche la petite commune de Gestel. On raisonne à l'échelle d'une zone, et pas forcément d'une commune. Le collège, ce n'est pas le collège de la commune. C'est un collège pour la zone en question et ce n'est pas un secteur qui est dépourvu de collégiens. Sachant qu'en plus, à Guidel, on a eu 11 % de baisse de collégiens au cours des 11 dernières années. Nous sommes à peu près à 1 % par an de baisse. Ce qui veut dire qu'en plus, la démographie des collégiens ne justifie pas d'en mettre un actuellement. Mais ce qu'on a toujours écrit aussi, c'est que si cela devait se justifier à terme, nous serions prêts à réviser notre situation. Sachant que l'Éducation nationale a aussi très clairement répondu qu'elle n'irait pas ouvrir un collège à Guidel, puisque c'est une codécision, et puisque la démographie collégienne ne le justifie pas. En fait, c'est la même réponse pour Saint-Avé. Il y a eu en son

temps un collège qui a été fait à Plescop. Du temps du Président KERGUÉRIS, ce choix avait été fait. C'est la commune de Plescop, mais ce n'est pas contre Saint-Avé, car par rapport à la zone « *de chalandise* », c'était l'endroit le plus adapté. Sachant que Saint-Avé a aussi le collège de Saint-Exupéry, qui est juste à côté, qui va être complètement refait. Avouons quand même que nous sommes généralement dans des zones de transport en commun. Ce n'est quand même pas très loin. Les collégiens qui vont dans les collèges ruraux, je peux vous dire qu'ils font beaucoup plus de kilomètres et de temps de transport que ça. Ils ne sont pas forcément dans le collège de la commune d'à côté. Ce n'est pas parce qu'on ne veut pas aller dans ces deux communes. C'est que la configuration ne semble pas le justifier en l'état actuel.

On va terminer par Gwenn LE NAY. Il risque de parler des pompiers, tel que je le vois là.

M. LE NAY – Semblerait-il, M. le Président. Le département a répondu présent concernant le financement du SDIS, à la fois sur le fonctionnement et l'investissement, dans un contexte sur lequel je ne reviendrai pas aujourd'hui. La feuille de route est lancée. La plateforme logistique est dorénavant propriété du département. Bretagne Sud Habitat a été mandaté pour l'extension et l'optimisation de celle-ci, afin de répondre aux besoins des services et d'anticiper les évolutions futures. L'officier en charge de la mise en place du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques a été nommé et travaille sur sa mise en place. C'est un document structurant qui détermine les objectifs de couverture des risques sur le département et par corollaire, les moyens qui seront alloués. Le SDIS a des finances contraintes, comme vous le savez, et encore plus en cette fin d'année. Ses sources de financement dépendent exclusivement du département et des collectivités. Le département a pleinement joué son rôle en septembre, avec une enveloppe complémentaire de 1,8 M€. La ligne budgétaire pour le SDIS en 2023 va augmenter de 6 % pour permettre le fonctionnement que nous devons, afin d'assurer la sécurité de nos concitoyens. Il s'agit d'un effort conséquent. Je tiens à vous indiquer qu'au regard de la conjoncture économique et des engagements du SDIS, le département va nous permettre de bénéficier d'un complément de 500 000 € pour terminer l'année en toute sécurité. Cette somme sera votée lors de la prochaine CP. L'enveloppe complémentaire totale du département pour 2022 s'élèvera donc à 2,3 M€. Merci, mes chers collègues, pour l'appui constant que vous apportez au SDIS et au corps départemental des sapeurs-pompiers.

Pour terminer mes propos, je vous rappelle que la Sainte-Barbe départementale se déroulera à l'issue de notre session du 16 décembre, à 18 h 30. Je sais que ce n'est pas tout le temps simple. Je compte sur votre présence lors de cette cérémonie en l'honneur de nos pompiers. Merci, M. le Président.

LE PRÉSIDENT – Merci. On dirait les annonces paroissiales. Plus sérieusement, merci, Gwenn. Merci à nos pompiers, qui ont été vraiment très engagés pendant ces incendies. Je le dis sous le contrôle du Contrôleur général GOUY, qui est avec nous. Nous avons pu faire le point, et d'abord un rapport d'étonnement du Contrôleur général, qui a pris ses fonctions le 1^{er} juillet. Nous nous sommes vus début septembre, avec le Président LE NAY et M. FONTAINE, qui assurait l'intérim de la direction, et le contrôleur général GOUY. Nous avons regardé les éléments. Nous avons d'abord regardé les éléments budgétaires. Nous nous sommes revus pour travailler sur les éléments budgétaires du SDIS pour 2023. On voit qu'il y a de vraies difficultés. On sera sans doute au maximum de ce que la loi autorise en termes d'augmentation du bloc communal, aux alentours de 6 %. Pour autant, par rapport aux difficultés cette année, qui sont liées aux gros incendies que nous avons eus, il y avait forcément des heures supplémentaires à payer pour les vacances de pompiers, du matériel parfois à renouveler, des investissements à faire. Nous avons mis 1,8 million. Nous allons remettre 500 000 € sur cet exercice. Bien sûr, on discutera toujours du budget avec le SDIS et le Président LE NAY sait mon attention particulière sur ce budget, comme sur les autres budgets. Pour autant, je redis ce que j'ai dit au Président LE NAY aussi : nous serons naturellement au rendez-vous lorsqu'il y aura des situations de crise, parce que nous sommes de facto la seule variable d'ajustement du SDIS quand on est en situation de crise. On a su montrer que nous étions au rendez-vous. Nous discutons aussi, dans le cadre de la feuille de route, des moyens humains, des investissements matériels, en équipements et en bâtiments à porter. Nous serons bien sûr au rendez-vous de cette politique très importante. Merci, Gwenn.

Marie-Hélène HERRY.

Mme HERRY – Je voulais juste dire quelque chose par rapport à l'intervention de nos collègues de l'opposition en début de session, à savoir que sur les EHPAD, nous n'aurions rien fait sur le mandat précédent. Je pense que le premier qui s'est vraiment attelé à cette tâche, et n'a cessé d'interpeller l'ARS tout au long du mandat, année après année, et nous a fortement sensibilisés, l'ensemble de l'équipe précédente, sur ce sujet, c'est bien François GOULARD. Je ne pouvais pas laisser passer cela. Excusez-moi, mais vraiment, c'est quelque chose sur lequel nous sommes tous extrêmement sensibilisés. J'en parle d'autant plus facilement que ce n'est pas l'est du département qui est le moins bien loti en la matière.

LE PRÉSIDENT – Exactement, et tu as raison de le rappeler, parce que François s'est toujours battu sur ce point. Ce qu'on nous dit au niveau national, c'est « *on constate que vous avez moins que les autres, mais on ne veut pas commencer à toucher à la répartition interdépartementale* ». Or, il y a des départements en France qui ont 20 % de places d'EHPAD vides, parce qu'ils ont une baisse démographique. Il y aurait donc des sujets nationaux, fussent-ils un peu sensibles, à prendre à bras-le-corps parce que la démographie, en France, évolue, notamment celle des personnes âgées. Merci, Marie-Hélène, de le rappeler, y compris pour le handicap, car François était aussi beaucoup acteur dans le monde du handicap.

Clôture de la réunion

LE PRÉSIDENT – Dans la suite des annonces paroissiales de Gwenn LE NAY, nous aurons le 3 janvier prochain, à 16 heures, les vœux au personnel. Le 6 janvier, à 18 heures, nous aurons les vœux institutionnels. Non pas que je sois un peu conservateur, mais j'aime bien, parfois, les choses qui montrent l'unité entre l'État et le département. Nous reviendrons donc aux vœux traditionnels du préfet et du président de département, ensemble. Ce qui permettra de les avoir ici, cette année, au département. Vous savez qu'alternativement, généralement, c'est un coup le département, un coup l'État. Là, ce sera bien au département. Ce sera à 18 heures, le 6 janvier prochain. Nous aurons, je vous rappelle, une session, parce que j'espère que nos amis de l'opposition ont été convaincus par nos arguments... sinon, il nous reste encore un mois pour les convaincre définitivement. Nous aurons donc notre session le vendredi 16 décembre prochain, pour le budget 2023. Bonne soirée et bon week-end à tous. Nous prenons acte de ce rapport. Merci.

(La séance est levée à 17 heures 45.)

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 25 novembre 2022

Table analytique des rapports présentés par le président

N° rapport	N° Poseidon	Direction	Titre du dossier	Pages
1^{ère} Commission : Finances et ressources humaines				
1	21337	Direction générale des services	Orientations budgétaires pour 2023 + Plan pluriannuel d'investissement 2023-2028 <i>(à examiner par l'ensemble des commissions)</i>	22
2	21336		Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département <i>(à examiner par l'ensemble des commissions)</i>	20
5^{ème} Commission : Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau				
3	21338	Direction générale des services	Rapport sur la situation du département en matière de développement durable <i>(à examiner par l'ensemble des commissions)</i>	17

INDEX NOMINATIF
Indication des pages au procès-verbal des délibérations

M. David LAPPARTIENT	2, 3-8, 10, 11, 14-16, 17, 18-19, 20, 21, 24, 25-26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33-34, 35, 36, 37, 38-39, 40-41, 42-43
M. Mohamed AZGAG	20
Mme Françoise BALLESTER	/
Mme Karine BELLEC	27
M. Denis BERTHOLOM	/
M. Alain CARIS	39-40
Mme Myrienne COCHÉ	20-21
M. Gilles DUFEIGNEUX	/
Mme Gaëlle FAVENNEC	32, 34-35
M. Damien GIRARD	8-11, 17-18
M. Mathieu GLAZ	24-25
Mme Dominique GUÉGAN	/
M. Pierre GUÉGAN	/
Mme Rozenn GUEGAN	/
M. Alain GUIHARD	/
M. Stéphane HAMON	/
Mme Marie-Hélène HERRY	42
M. Nicolas JAGOUDET	/
M. Michel JALU	/
Mme Marie-Odile JARLIGANT	/
Mme Anne JEHANNO	/
Mme Muriel JOURDA	22-24
Mme Marie LE BOTERFF	37
Mme Marie-José LE BRETON	/
Mme Dominique LE MEUR	/
M. Gwenn LE NAY	41
M. Dominique LE NINIVEN	32-33
Mme Marie-Christine LE QUER	/
Mme Sophie LEBRETON	/
M. Boris LEMAIRE	/
M. Ronan LOAS	11-14, 28-29
M. Stéphane LOHÉZIC	17
Mme Rozenn METAYER	30-31
Mme Christine PENHOUËT	35
Mme Soizic PERRAULT	29-30, 31-32
M. Gérard PIERRE	/
M. Thierry POULAIN	/
Mme Catherine QUÉRIC	36, 37
M. Benoît QUERO	/
Mme Hania RENAUDIE	/
M. Fabrice ROBELET	26-27
Mme Marianne ROUSSET	/